

Séance de la soirée du 29 octobre 2007

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
 Mme JUDY GOLD, commissaire
 M. WEBER LAURENT, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN D'ACTION FAMILLE DE MONTRÉAL

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 29 octobre 2007, 19 h
Centre Saint-Pierre
1212, rue Panet
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL.....	4
REPRISE DE LA SÉANCE	15
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
GAÉTAN ROBERGE.....	15
MARIO RÉGIS.....	19
JULIE BICKERSTAFF	23
MYLÈNE ROBERT.....	25
MARIE-CLAUDE GAGNON	33
THÉRÈSE COLIN.....	41
VÉRONIQUE COLAS.....	55
KATIA MORIN	65

LA PRÉSIDENTE:

Mesdames et messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information sur le projet de Plan d'action famille de la Ville de Montréal.

5

Good evening, ladies and gentlemen. You are welcome to this information session on the Family Action Plan of the City of Montreal.

10

La soirée va se dérouler essentiellement en français, mais les gens qui veulent s'exprimer en anglais sont les bienvenus.

This meeting will be conducted in French, but whoever would like to address the Commission in English is welcome to do so.

15

Alors, mon nom est Jocelyne Beaudet. Je suis commissaire à temps partiel à l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal et la présidente m'a demandé de présider cette commission. Je suis accompagnée, à ma gauche, de madame Judy Gold et, à ma droite, de monsieur Weber Laurent, qui sont tous deux commissaires à l'Office de consultation publique, tous deux commissaires à temps partiel.

20

La commission va être appuyée dans ses travaux par deux analystes: madame Stéphanie Espach, analyste principale et coordonnatrice de la commission, et madame Hélène Bilodeau.

25

À la table d'accueil, permettez-moi aussi de vous présenter madame Laurie-Ann Sansregret et monsieur Gabriel Lemonde Labrecque. Ils sont là pour vous accueillir, pour vous donner toute l'information possible, pour vous donner de la documentation au sujet de notre consultation.

30

Nous avons également monsieur Éric Major, qui est attaché à la recherche et à la documentation, et c'est cette personne avec qui vous devez communiquer pour avoir de l'information supplémentaire. Ses coordonnées peuvent se trouver dans le site de l'Office, dans les avis, les journaux et aussi dans notre dépliant. À la logistique, nous avons également Anik Pouliot.

35

J'en profite pour souligner la présence dans la salle du secrétaire général de l'Office et de la présidente qui vient de se joindre à nous. Monsieur Luc Doray est aussi attaché aux communications.

40

Pour présenter le projet de Plan d'action famille et répondre aux questions du public et les questions de la commission, nous avons ce soir avec nous monsieur Pierre Bélec, qui est le conseiller spécial au directeur général des affaires corporatives de la Ville. Il est accompagné de

monsieur Jean Dominique. Je donnerai à monsieur Bélec tout à l'heure l'occasion de nous présenter les gens qui l'accompagnent.

45 Deux mots sur les étapes de la consultation publique que nous entamons ce soir. Elle est divisée en deux parties. La première partie, c'est pour s'informer et la deuxième pour exprimer votre opinion.

50 La première partie porte sur l'information des citoyens par rapport au projet et elle comprendra trois avenues d'expression. La séance de ce soir est une séance d'information durant laquelle la Ville va présenter son projet et ensuite vous pourrez lui poser des questions ou lui demander des éclaircissements.

55 À partir de demain soir, la commission tiendra une série de trois ateliers. Leur format est un peu différent des ateliers de l'Office, en ce sens qu'on a posé des questions à nos panélistes suite à nos lectures, les documents de base et, dans leur présentation, ils répondront à ces questions.

60 On a souhaité faire des ateliers thématiques sur le projet de Plan d'action famille parce qu'il inclut plusieurs volets qui regroupent des enjeux et des thèmes qui sont assez larges et très importants.

65 Le plan propose également une collaboration potentielle d'acteurs ou de partenaires du milieu. Donc, on a jugé qu'il est important de tenir des ateliers thématiques sur trois thèmes: l'habitation, demain soir; les déplacements et les services de proximité, le 5 novembre; et les deux autres volets dont on parle dans le plan d'action sont l'environnement, sécurité et culture, sports et loisirs. Et ça, ce sera le 6 novembre.

70 Les ateliers ont pour objectif de permettre d'enrichir notre réflexion à tous sur ce plan d'action. Nous espérons également qu'ils seront le coup d'envoi d'une coopération entre le plus grand nombre possible de partenaires identifiés par la Ville dans son plan d'action, puisque ces partenaires sont vraiment partie prenante de la réussite de la mise en place de ce projet.

75 Afin de permettre au plus grand nombre de personnes de participer, nous avons également mis en place via le site Internet de l'Office un forum d'échanges. Ce forum commençait aujourd'hui, à midi, et vous pourrez y participer jusqu'au 12 novembre.

80 Le forum a cinq fils de discussion, dont trois sont les sujets d'atelier, un quatrième qui est ouvert à d'autres sujets que vous aimeriez aborder, et un cinquième qui est une évaluation du forum puisque c'est une avenue tout à fait nouvelle que l'on fait à l'Office.

Donc, la première partie est une partie d'information et d'échanges pour comprendre les

tenants et aboutissants du plan d'action. Et la deuxième partie est, quant à elle, consacrée à l'audition des mémoires et débutera le 27 novembre.

85

Cette étape est très importante, aussi importante que le forum de discussion et les ateliers, et nous souhaitons que vous serez nombreux à y participer également. C'est alors le moment pour vous de faire part de vos opinions, de vos solutions afin de pouvoir bonifier le projet de Plan d'action famille.

90

Vous devez aviser l'Office le plus tôt possible, et ce, jusqu'au 23 novembre, de votre intention de présenter un mémoire afin de nous permettre de préparer un calendrier d'audition. Il serait important également d'acheminer vos textes le plus tôt possible pour que la commission puisse en prendre connaissance avant leur présentation afin d'assurer un échange d'idées intéressant.

95

Les ateliers auront lieu ici, au Centre St-Pierre, et l'audition des mémoires dans les bureaux de l'Office sur la rue Metcalfe. Le calendrier de la commission et toutes les dates que je viens de vous mentionner sont disponibles dans notre dépliant que vous pouvez trouver à la table d'accueil.

100

J'aimerais vous rappeler que c'est d'abord et avant tout aux citoyens que cette consultation publique est destinée. Les citoyens ont le droit de bien se renseigner sur les projets qui sont susceptibles de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'influencer les décisions relatives à ces projets et qui les touchent directement.

105

Notre mandat est de regarder ensemble si la Ville a fait le bon diagnostic et les bons choix d'action. Votre participation est très importante non seulement pour exprimer les aspects négatifs que vous avez pu trouver dans ce plan, mais également et surtout les solutions, qu'est-ce que, vous, vous voulez, qu'est-ce que vous attendez qu'on fasse pour vous.

110

En ce qui a trait au déroulement de la soirée, je vais rappeler quelques règles. Ceux qui ont déjà assisté à des consultations les connaissent bien, mais je vais le faire pour ceux dont c'est la première fois.

115

Dans un premier temps, les représentants du service municipal vont vous présenter leur projet. Ensuite, nous allons prendre une courte pause, durant laquelle tous ceux qui veulent poser des questions pourront s'inscrire au registre à la table d'accueil. Au retour de la pause, je vous inviterai, selon l'ordre d'inscription au registre, à venir poser vos questions.

120

On vous demande de poser deux questions, d'éviter les préambules, seulement si c'est vraiment nécessaire pour bien comprendre la question. Tout ça parce qu'on veut essayer

125 d'avoir le plus grand nombre possible de personnes qui vont participer, s'ils avaient d'autres questions. Vous pouvez toujours vous réinscrire et vous serez appelés à tour de rôle encore selon l'inscription faite. Le registre sera ouvert jusqu'à 22 h.

130 Donc, ce soir, on est ici pour vous accompagner dans cette démarche d'information. On aimerait que vous vous sentiez très à l'aise pour poser vos questions. C'est une procédure qui est un peu formelle mais il y a des règles de base pour assurer un bon fonctionnement.

135 Les questions sont toujours adressées à la présidente, de même que les réponses, tout ça pour éviter qu'il y ait un débat qui s'engage entre les gens de la salle et les représentants de la Ville.

140 La commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Si une réponse ne peut être donnée lors de la séance, on va s'assurer qu'elle sera acheminée par écrit dans les meilleurs délais.

145 Toutes les réponses sont publiques, toutes les séances sont enregistrées et les transcriptions sont disponibles dans le site Internet de l'Office environ une semaine mais souvent quelques jours après la séance. Toute la documentation est également disponible au bureau de l'Office. Des copies des deux documents de base du projet ont été acheminées dans toutes les bibliothèques de la Ville.

150 C'est monsieur Michel Jutras qui s'occupe de la sonorisation et madame Lise Maisonneuve des transcriptions.

155 En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien se renseigner sur le projet. Et pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein, de respect, de courtoisie. Pour cette raison, je ne permettrai à aucun moment des formes de manifestation d'approbation ou de désapprobation ni des remarques désobligeantes.

160 De plus, j'aimerais porter à votre attention que les consultations tenues par l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. C'est pourquoi les personnes qui siègent sur les commissions s'engagent à respecter le Code de déontologie de l'Office dont vous pouvez, j'espère, trouver copie à l'arrière.

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Bélec à présenter son équipe et le projet.

M. PIERRE BÉLEC :

Merci, Madame Beudet. Alors, mon équipe, ce serait beaucoup dire, mais c'est certainement un groupe spontané de collaborateurs assidus. Entre autres, ils ont travaillé

165 beaucoup avec nous tout au cours de l'été dernier pour produire le plan, en essayant de prendre le moins possible de vacances, ma foi! Et également des gens qui, au tout début du projet, au courant de l'été 2006 et l'automne 2006, nous ont aidé à rassembler une documentation importante qui a été transmise aux responsables d'arrondissements pour leur permettre d'élaborer leur plan d'action local.

170 Alors, il y a à mon côté donc Jean Dominique, qui a été mon complice dans toute cette aventure depuis le mois de juin 2006. Et les idées qu'on y trouve, les initiatives sont autant les siennes que les miennes. On a découvert ensemble beaucoup de choses à travers ce projet.

175 Également, dans la salle, il y a quatre personnes qui ont beaucoup collaboré. Il y a madame Suzanne LaFerrière, qui est tout près ici, de la Direction de l'habitation à l'intérieur du Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine.

180 Il y a Line Morand, qui elle est de la Direction des parcs à l'intérieur du Service de développement culturel et de la qualité du milieu de vie et de la diversité sociale.

185 Isabelle Morin, qui est de la Direction des transports à l'intérieur du Service des infrastructures, transport et environnement.

185 Et finalement Marc Bélanger, qui est de la STM et qui aussi nous a accompagnés tout au long. Bien qu'étant d'une entité distincte de la Ville, ça n'a pas vraiment paru dans la plénitude de la collaboration qu'il nous a accordée.

190 Je veux également signaler dans la salle une collaboratrice aussi importante, qui est Suzanne Pion, de la Conférence régionale des élus et qui est responsable, c'est la permanente du Comité famille de la Conférence régionale des élus et ce comité a été l'aviseur externe de la démarche pour élaborer le Plan d'action famille.

195 Alors, sans plus tarder, pour en arriver éventuellement à une période de questions qui ne sera pas trop tardive, je procède avec la présentation du PowerPoint qu'on a préparé spécifiquement pour cette présentation de ce soir.

200 Alors, la démarche a commencé vraiment en septembre 2007, après un été de réchauffement, pourrait-on dire, sur le thème de la famille. Alors, il y a 19 élus, donc un par arrondissement désigné par le maire de l'arrondissement comme étant porteur de la Politique familiale, qui se sont réunis à de nombreuses reprises pour nous aider à orienter le travail.

Il y a au-delà de 500 citoyennes et citoyens qui ont participé, à des moments divers, à l'élaboration notamment des plans d'action locaux, et ce faisant, nous ont aidés à élaborer en même temps le cadre de référence et à élaborer le plan d'action collectif. Alors, il y en a au

205 moins 200 là-dedans qui ont été des personnes encore plus actives à l'intérieur des chantiers
famille des arrondissements, qui ont tous travaillé dans ce sens-là.

Et une bonne centaine de fonctionnaires venant des services d'arrondissement d'abord,
qui ont travaillé dans les plans d'arrondissement, et également des fonctionnaires des services
210 corporatifs de la Ville.

Ce qui fait pas mal de monde. Et dans le fond, quand on se présente devant vous, on est
aussi d'une certaine façon les représentants des idées de l'ensemble de ces personnes-là, des
idées et de leur conviction à l'égard de la présence des familles à Montréal.

215 Alors, ces gens-là ont produit un certain nombre de choses. Ils ont produit un cadre de
référence que vous avez entre les mains. Il y a eu aussi de produits dix-neuf plans locaux. Ils
n'ont pas tous traversé l'étape du conseil d'arrondissement, mais il y en a déjà sept qui sont
adoptés par les conseils d'arrondissement et il y en aura d'autres en octobre, d'autres en
220 novembre. Pardon, octobre, c'est déjà passé. Il y en aura en novembre, il y en aura en
décembre et il y en aura quelques-uns, il en restera cinq normalement après le mois de
décembre, donc pour janvier ou février.

Et il y a également un plan collectif, et c'est également un document que vous avez pris à
225 l'entrée tout à l'heure, le cadre de référence et le plan collectif étant les deux documents qui sont
l'objet de la consultation à l'intérieur du Plan d'action famille de la Ville.

Alors, ça s'est passé à peu près de la façon suivante en autant que le dessin peut en
rendre compte. En même temps, on a travaillé à un cadre de référence et localement à des plans
230 locaux. Ça s'est fait donc sur une période d'au moins six à sept mois, où il y a eu un échange
constant entre notre équipe centrale et les équipes des arrondissements, ce qui a fait qu'on s'est
nourris les uns les autres des préoccupations, des enjeux aussi qui apparaissaient à travers la
réflexion un peu partout et ce qui a fait finalement une espèce de consensus sur ce qui était
important, ce dont il fallait parler, comment on pouvait en parler.

235 Et ça s'est traduit d'une façon normative, si vous voulez, dans ce qu'on a appelé le cadre
de référence famille de Montréal, qui est un document qui devrait avoir une durée de vie de quatre
ou cinq ans, j'imagine, à tout le moins, et des plans locaux qui, eux autres, ont une durée de vie
beaucoup plus courte, c'est-à-dire de l'ordre de deux à trois ans puisqu'il s'agissait d'entrer le plus
240 rapidement possible de plain-pied dans l'action.

Et finalement, le document qui est en bas, le plan collectif d'action famille, ça, c'est le
dernier né de la série, puisque le cadre de référence, lui, a été adopté par le comité exécutif pour
fins de consultation au mois de mai dernier, tandis que le plan collectif, lui, est allé au même
245 endroit, c'est-à-dire au comité exécutif de la Ville pour être adopté pour consultation au mois de
septembre, à la fin de septembre.

250 Mais ce plan collectif donc est une transposition d'abord des dispositions ou des orientations du cadre de référence mais valables d'abord pour les responsabilités corporatives qu'exerce la Ville, mais aussi alimenté par ce qui est venu des arrondissements à travers soit les plans locaux qu'ils ont formulé ou encore des demandes qu'ils nous ont signalées en nous disant: «Bien, ça, ce n'est pas de notre ressort, mais on pense que ce serait important de le faire.» C'est comme ça que le plan collectif est né.

255 C'est parfois important de dire autant ce que n'est pas une chose que de dire ce qu'elle est. La démarche que je viens de vous expliquer n'avait pas l'intention ni n'a eu comme résultat de produire une politique de développement social. L'aspect développement social est une composante importante du cadre, ou appelons-le le Plan d'action famille, mais c'en est pas la totalité.

260 Deuxièmement, ce n'est pas non plus, parce qu'une telle ambition pourrait surgir, un plan intégré ville couvrant à peu près tout ce que la Ville fait, pourrait faire, ne fait pas ou devrait faire.

265 Donc, c'est quelque chose qui dans ses ambitions demeure limité, particulièrement pour des raisons d'efficacité. Et ça ne remplace pas, bien entendu, les plans sectoriels qui ont déjà fait l'objet de consultation et d'approbation ou qui pourraient le faire prochainement, comme le Plan de transport, comme les différents plans ou documents d'orientation en habitation, la Politique de développement culturel, la Stratégie de développement durable et d'autres. Donc, ça ne vise pas à les remplacer ni à les intégrer, comme je le disais précédemment.

270 Par contre, la démarche s'inscrit dans, ou encore on peut dire que la démarche emprunte aux politiques, stratégies et plans qui ont été produits depuis 2002 par la Ville. Le Plan d'urbanisme qui parle de milieu de vie complet et de qualité, la Stratégie de développement durable, etc., le Plan de transport, la Stratégie d'inclusion du logement abordable, le Plan d'accessibilité universelle qui a été produit et rendu public pour 2007, la Politique de développement culturel et d'autres qui sont évoqués dans le document que vous avez entre les mains.

280 Quelles sont nos attentes? Je pense que l'idée, c'est de venir en consultation avec franchement l'idée que la consultation va permettre de valider des choses, va permettre de mettre en question des choses, va permettre de faire surgir également des idées nouvelles. Et c'est, dans le fond, les questions qu'on vous pose, mais c'est aussi l'attitude, qui est la mienne en tout cas et qui est celle des gens de la Ville, je le crois sincèrement, dans cette consultation.

285 Alors, les deux principales questions, c'est : est-ce que nous avons défini les bons enjeux? Enjeux étant entendu d'une manière générale. Est-ce qu'on identifie les bonnes choses ou si on s'attarde à des choses, disons, jolies mais qui n'auraient pas de rapport intrinsèque

avec les questions qu'on se pose?

290 Deuxièmement, et ça, c'est à mon sens très important vis-à-vis même le développement et la survie d'une démocratie de participation, c'est : quelles actions les grands intervenants montréalais sont-ils prêts à entreprendre? Il manquerait «à entreprendre», c'était le sens de la question.

295 Une politique ou un Plan d'action famille, ça ne peut pas être uniquement l'affaire d'une administration municipale, on arrive forcément très court par rapport à tous les enjeux, et c'est plutôt l'affaire d'une communauté.

300 Et c'est dans ce sens-là que nous voulons poser la question et c'est là-dessus principalement que, moi, j'aurais des attentes à l'égard de la consultation. Non pas que je ne veuille pas être contredit ou qu'on ne veuille pas être contredits, on est prêts à ça. Ça fait partie de notre job et on est payés pour. Mais la plus grande satisfaction, ce serait d'avoir quelques réponses d'engagement pour qu'on travaille ensemble.

305 Qu'est-ce que la démarche nous a révélé? Si j'avais à le résumer très, très rapidement, quelles sont les découvertes. La première, c'est que 20 % des familles québécoises sont montréalaises, que 20 % des enfants québécois sont montréalais, que 20 %, en fait 22 %, des jeunes inscrits à l'école au Québec sont des Montréalais. Ce n'est pas un petit morceau. Ça a donc une importance, à la fois une importance pour le Québec, mais aussi une importance
310 numérique par rapport aux dimensions, à la diversité des situations que les gens peuvent vivre.

Deuxièmement, et ça, ça a été commun à beaucoup de démarches qui ont été faites en arrondissement ou ailleurs, on réunit les gens, on commence à s'interroger: «Eh que ça va mal! C'est vraiment épouvantable ici les problèmes qu'on a. C'est vraiment une ville, par rapport aux
315 familles, c'est effrayant.»

Mais progressivement, les gens disent: «Bien, écoute donc, après tout, c'est peut-être pas juste ça.» Peut-être que si on est une ville dont des gens au plan international disent que c'est la deuxième, la cinquième, la dixième, mettons la quinzième même, je ne pense pas que ce soit
320 arrivé, pour la qualité de vie au monde, il y a peut-être un fondement quelque part et peut-être les familles en profitent-elles.

Alors, c'est la découverte donc d'atouts exceptionnels de qualité de vie, et de qualité de vie pas d'une manière générale, pas d'abord pour les célibataires, mais d'une qualité de vie pour
325 les familles. Ça, ça a été, dans le fond, une de nos découvertes que de répertorier ce potentiel famille que Montréal a.

Un autre chiffre important, c'est qu'en tout cas ces dernières années, il y a 30 000

jeunes adultes qui ont quitté Montréal pour aller s'établir à l'extérieur de la Ville de Montréal, mais
330 en proche banlieue. Ça, c'est une interrogation importante. Ça n'a pas toujours été 30 000, ça a
pu varier, mais les dernières, c'est ça.

Donc, ça, c'est une vraie interrogation, parce que qui dit que les jeunes adultes partent,
335 bien, les jeunes familles vont se faire ailleurs, ça c'est sûr, pour une part en tout cas.

Même si la population de Montréal augmente, vous pouvez le voir dans les chiffres qu'on
trouve dans les annexes, la population de Montréal augmente tous les ans, mais cette tranche
d'âge, il faut regarder de près pour voir ce qui lui arrive.

340 Et aussi, finalement, quand on essaie de voir qu'est-ce qui est vraiment déterminant chez
les gens, qu'est-ce que les gens ont dit dans les arrondissements, c'est qu'il y a deux questions
qui ont un impact décisif. Il y en a une série d'autres qui sont importantes.

345 Les thèmes d'ailleurs, les cinq thèmes qui sont traités dans les documents répertoriés, au
fond, c'est cinq grandes questions. Mais la première est loin devant les autres, c'est la question
de l'habitation un peu sous toutes ses formes, c'est-à-dire l'accès à la propriété, les logements
locatifs pas assez nombreux, les grands logements locatifs, également la salubrité d'un certains
nombre de logements qui fait défaut.

350 La deuxième question, et je dirais que c'est ma découverte personnelle, c'est que les
gens parlaient de sécurité, de sentiment de sécurité, puis on se demandait ce que ça recelait
vraiment. Et en fait, la question de la sécurité en cache une autre. Parce que derrière certains
sentiments d'insécurité, on trouve tout de suite, tout de suite et de façon massive l'automobile.

355 Donc, c'est la crainte des parents, la crainte de beaucoup d'adultes aussi à l'égard de la
façon de conduire, et je dirais accessoirement, en vis-à-vis, la façon de se comporter également
comme piétons. Mais la façon de conduire qu'on a développée comme automobiliste à Montréal
fout la trouille à tout le monde. Ça, c'est le constat important. Et ce sont les deux questions, à
notre avis, qui ont un impact décisif.

360 Pourquoi un Plan d'action famille? Pour conserver une communauté en équilibre,
démographique et socio-économique. C'est aussi ce qu'on voit dans les motifs d'un certain
nombre de villes qui interviennent dans le domaine. Un plan d'action pour faire connaître l'intention
de la Ville d'être une ville avec enfants et partager cette intention avec la communauté.

365 Les enjeux, la démographie, on l'a identifiée tout à l'heure. Montréal augmente sa
population chaque année, mais de pas beaucoup. Et il y a la question de la sortie des jeunes
adultes.

370 Parmi les enjeux, il y a aussi l'identification à Montréal. Le Conseil jeunesse de Montréal

a fait – je vois ici les gens du conseil que je salue – le conseil a fait une longue démarche sur l'identification des jeunes à Montréal. Et c'est un atout important, c'est quelque chose sur quoi on peut se baser parce que les jeunes adultes, notamment ceux qui sont nés à Montréal ou ceux qui ont, je dirais, connu une autre vie à Montréal, probablement venant d'un peu partout à travers le monde, s'identifient à Montréal, et ce qu'ils souhaiteraient vraiment, c'est de pouvoir y rester, de pouvoir y élever une famille.

Et la question qui se pose après ça, c'est celle du coût de l'habitation notamment. Mais pour reprendre l'expression d'ami d'il y a longtemps : «ils ont assez vite Montréal tatoué sur le coeur». Donc, il y a ce processus d'identification qui joue à plein et qui fait qu'il y a là, chez les jeunes adultes montréalais, une clientèle qui aspire à demeurer à Montréal et aux aspirations desquelles il faudrait répondre.

L'autre élément, c'est comment... j'ai parlé des atouts tout à l'heure. Ces atouts sont nombreux, ils sont évoqués dans le document du cadre de référence. C'est des atouts qu'on peut voir d'une manière générale, mais on peut prendre, disons, l'atout de la culture: Montréal, métropole culturelle. Montréal, métropole culturelle, on peut dire: «Ouais, ça, c'est une question d'adulte, les spectacles, les ci, les ça.» Ce n'est pas tout à fait vrai.

Quand on regarde l'importance de la production et de la diffusion qui se fait à Montréal pour les enfants, c'est quelque chose qui est très significatif au fond et qui a une grande qualité. Alors, les atouts que nous avons, on peut à peu près tous les interpréter ou les voir à travers le prisme famille.

Enfin, et je l'ai souligné tout à l'heure, je le répète encore, le défi que nous avons, c'est celui d'une réponse communautaire à la question familiale. Et ça veut dire que c'est plus que la Ville, c'est la Ville et d'autres. C'est d'autres tout seuls. C'est la Ville tout seule. Mais finalement, c'est bien des efforts qui doivent venir d'un peu partout pour apporter une réponse à cette question qui n'est pas nécessairement facile.

Au coeur de notre réflexion, on a dû se donner une définition de ce qu'on entendrait par «famille» dans le cadre de ce Plan d'action famille. Il y a généralement deux grands types de définition qu'on trouve dans les politiques familiales des municipalités. On a opté pour une définition qui est à la fois large, mais qui implique un élément de précision et de restriction, c'est la présence d'enfants. Mais je vous le lis quand même au long.

Donc, on distingue entre la famille «résidente», et ce dont j'ai parlé jusqu'à maintenant c'est la famille «résidente», donc famille composée de deux parents ou d'un ou plusieurs enfants. Et cette famille constitue encore la forme la plus répandue statistiquement, c'est-à-dire les deux tiers des 255 000 familles qu'il y a à Montréal.

Ensuite, vous avez les familles monoparentales, dont une femme à 85 % à peu près est

généralement la responsable, et des familles qui sont fort nombreuses, donc un peu plus que le tiers, c'est de l'ordre de 35 %. Je cite de mémoire.

415

Réduite à sa plus simple expression, la famille à laquelle réfère notre politique ou notre plan d'action est constituée d'un adulte et d'un enfant sous la responsabilité de l'adulte.

420

Et il y a également, vous le verrez dans le document, ce qu'on a appelé la famille «réseau», c'est-à-dire tous ceux qui sont autour. C'est-à-dire les grands-parents, les grands-mamans qui vont garder une fois par semaine ou s'occupent des enfants pour donner un peu de répit à la mère, les oncles, les tantes, les frères, les soeurs, ceux qui sont autour finalement de la famille «résidente» et vus plus dans la perspective de les soutenir que d'en tirer un quelconque avantage.

425

Maintenant, nos objectifs. Le premier, c'est de situer la valeur «famille» au coeur des actions de la ville-centre et des arrondissements et faire savoir aux familles par tous les moyens disponibles que Montréal les considère comme ses premiers bâtisseurs.

430

Alors, les moyens disponibles qui sont évoqués, c'est à la fois les documents, c'est le portail Internet de la Ville, des bulletins d'information, mais c'est également les aménagements physiques et les services et leur configuration, qui sont des messages encore plus clairs et, je dirais, encore plus réels que des papiers.

435

Quand vous avez, dans une piscine, une salle ou des petites salles permettant aux familles d'aller se changer là ensemble, mais ça, c'est un vrai message famille. On peut l'écrire, mais ça, c'en est un physique un message. Alors, c'est ce qu'on entend par des aménagements physiques et des services, notamment.

440

L'autre groupe d'objectifs, c'est consolider et développer la qualité de vie des familles qui vivent actuellement à Montréal. Alors, sous objectif, viser une cible famille Montréal à atteindre d'ici 2012. Alors, dans le cadre de référence, ce n'était pas précisé, mais on a commencé à avancer quelques précisions dans le plan d'action. Et là, on parle de retenir la moitié de ceux qui sortent chaque année, de les garder donc à Montréal en les convainquant de s'installer chez nous.

445

À long terme, attirer, garder et fidéliser un nombre de familles suffisant pour maintenir en santé l'écosystème humain montréalais. Donc, un écosystème en santé, c'est un écosystème qui se reproduit lui-même d'une façon normale. Et favoriser les liens entre les générations, donc faisant appel au concept de la famille «réseau».

450

Les cibles maintenant. Alors, on vise les familles vivant actuellement à Montréal avec l'idée de leur communiquer le message que leur présence est reconnue dans le genre: «on sait

455 que vous êtes là» et que cette présence est essentielle pour notre avenir commun. La Ville aussi se propose et propose à ses partenaires une stratégie de rétention et de fidélisation des ménages montréalais.

460 Donc, en premier, les 25-34 ans à retenir avant qu'ils décident de fonder une famille ailleurs; la cohorte des 35-44 ans, qui sont là mais qui pourraient être tentés d'aller voir ailleurs, au moment peut-être à l'achat d'une première maison ou d'une maison plus grande; les familles d'immigration récente qui sont très nombreuses à Montréal; et pourquoi pas les Montréalais-de-jour, c'est-à-dire les gens qui traversent les ponts et tunnels pour venir nous voir chaque jour, 300 000 personnes.

465 Si j'en viens au plan collectif, et cette page ne le résume pas tout entier, mais de façon à pouvoir parler un peu ensemble et à répondre à des questions, il y a cinq grands chapitres dans le plan collectif.

470 Le premier traite des quartiers vivants et l'objectif : soutenir leur vitalité. Alors, quand on vit des choses tous les jours, on ne s'en aperçoit pas nécessairement tous les jours justement, mais les quartiers de Montréal ont vraiment quelque chose de particulier.

475 Je vais faire un peu le vieux, mais je pense à un livre qui avait eu beaucoup de succès, il y a maintenant une trentaine d'années et puis à une certaine campagne électorale qui s'était faite à la fin de l'ère de monsieur Drapeau, où le candidat proposait un *Montréal des petites patries*.

480 C'est donc un thème qui correspond à une réalité, donc des lieux d'appartenance très caractérisée, un peu sous le mode du village, un village qui s'est développé, qui a évolué dans le temps. Et ce n'est pas toutes les villes qui sont faites comme ça. Mais nous autres, on a des quartiers qui sont extrêmement vivants, où on réside autour ou pas loin d'un ensemble de services facilement accessibles à pied ou à bicyclette pour les enfants, où on va trouver à peu près tout, où on va trouver une communauté humaine, des commerces dont on connaît les gens, etc. Alors, c'est un trésor et ça fait partie de notre patrimoine. Et l'idée, c'est d'en soutenir la vitalité.

485 Et dans le plan collectif, il y a des moyens de le faire qui sont présentés, peut-être surprenants dans un Plan d'action famille. On y parle de patrimoine. On y parle d'un plan pour soutenir la vitalité des artères commerciales. Mais quand on y regarde de plus près, on se rend compte que c'est probablement très vrai.

490 Une habitation accessible et en bon état, alors accessible dans les deux sens du terme, c'est-à-dire une aide ou des façons en tout cas qu'il s'agit de trouver, parce qu'on ne prétend pas les avoir toutes trouvées là, pour que davantage de jeunes familles aient accès à la

495 propriété à Montréal; et accessible également au sens de la dimension des logements, le nombre de chambres qu'on pourra louer pour la jeune famille. À deux chambres à coucher, à un moment donné, ça ne peut plus tenir et ça prend plus grand, et en bon état également.

500 Alors, là aussi, il y a des actions que la Ville a entreprises. Il y a six actions intéressantes qui se trouvent dans le document du plan collectif, sur lesquelles on pourra revenir et sur lesquelles on reviendra sûrement dans l'atelier de demain.

505 Une circulation plus rassurante. Là, il s'agissait de faire une phrase un peu brève pour parler de... parce qu'il y a beaucoup de choses dans le document sur la circulation. Mais plus rassurante, au total donc, ça veut dire ce que ça veut dire. Il ne faut pas qu'on ait peur à chaque fois qu'on traverse la rue, ce qui est le cas, semble-t-il, de pas mal de monde. Et des transports pour toutes les distances, donc se rendre proche, se rendre loin, mais que ce soit facile.

510 Un sentiment de sécurité à la hauteur de la sécurité réelle, une formulation qui demande peut-être un petit peu de commentaires. Par un drôle d'effet de société, il y a un certain nombre de groupes ou de personnes qui semblent insister pour nous répéter le message qu'on devrait avoir peur parce que c'est dangereux de sortir dehors, alors qu'on est dans une société qui habituellement fait confiance aux enquêtes sociologiques et aux statistiques.

515 Alors, les statistiques de la criminalité, même de la criminalité violente, sont en baisse constante. On ne voit pas quand est-ce que ça va arrêter de baisser, mais ça baisse, ça baisse tout le temps. Et, malgré ça, il y a une crainte.

520 Je dois dire que cette crainte ne semble pas tout à fait la même chez les Montréalais qui vivent à Montréal, que chez des gens qui vivent à l'extérieur de Montréal. C'est un peu important, je dirais, pour tout le monde que ce sentiment soit modifié. Et l'objectif ici, ce serait d'amener le sentiment de sécurité ou d'insécurité à la hauteur de ce qu'est la sécurité réelle.

525 Et il y a certainement un gros travail à faire pour convaincre les gens parce que, pour certains, faire peur, c'est un fonds de commerce. On peut être en politique et utiliser la peur comme fonds de commerce. On peut être journaliste et utiliser la peur comme fonds de commerce. Et je pense qu'on est témoin tous les jours que ça arrive, et c'est sur notre dos que ça se fait.

530 Finalement, cinquième chapitre, une offre en culture, en sports et en loisirs mieux financée et adaptée aux familles. Alors, ici, on fait état d'un grand nombre de choses qui se font mais, en même temps, de la pauvreté relative de la Ville pour tenter de nouvelles aventures, puisque nos centres sportifs, nos centres communautaires qui sont là, qui fonctionnent, sont menacés de désuétude, sont menacés de... en tout cas, il y a des réparations importantes, disons, qui nous pendent au bout du nez et ça va prendre de l'argent pour le faire.

535 Et pour l'instant, l'argent est rare, comme il est rare, par exemple, pour donner accès aux grands parcs qui pourraient être beaucoup plus utilisés pour les adolescents. On n'a pas le fric pour organiser des séjours ou des activités d'une journée autant qu'on voudrait le faire.

540 Et il y a également une adaptation aux familles. Et ça, ça peut vouloir dire beaucoup de choses. On peut parler d'horaire. On peut parler de conception de l'offre également, une offre qui pourrait être davantage axée sur des pratiques libres et donc accessibles aux familles, plutôt qu'une offre encadrée comme il est traditionnel de le faire dans le domaine du loisir.

545 Alors, c'est une présentation qui, je pense, a assez duré et qui voudrait dès maintenant laisser place à la pause et puis aux questions.

LA PRÉSIDENTE :

550 Merci, monsieur Bélec. Est-ce que ce serait possible d'avoir une copie de vos acétates?

M. PIERRE BÉLEC :

J'ai oublié un bout. Est-ce que je peux? Je m'excuse.

555 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

M. PIERRE BÉLEC :

560 D'ailleurs, ça a une certaine importance. Qu'est-ce qui arrive avec ça une fois que c'est fait? Alors, je dirais, c'est très important pour la raison suivante. L'idée de ce plan famille, ce n'est pas un plan une fois pour toutes qu'on va suivre pendant quinze ans ni pendant dix ans ni pendant cinq ans. L'idée maîtresse de ce plan famille, c'est des plans d'action, c'est le premier pas qu'on fait en 2008. Et après, l'instauration de mécanismes d'évaluation constante et de réitération ou d'itération pour réviser, reprendre, resituer et se doter d'autres objectifs.

570 C'est ça la mécanique qui est proposée. Et cette mécanique-là repose sur un type d'institution qu'on appelle «un chantier». Alors, dans chaque arrondissement ou presque la formule chantier a été reconnue, validée et acceptée pour donner suite au plan d'action.

Donc, un élu, la personne qui est déjà mandatée et qui a fait la démarche, des personnes de la société civile de l'arrondissement et un ou des fonctionnaires forment la cellule de base qui voit à l'application, qui suit l'application du plan, qui en fait le bilan et qui propose

575 année après année d'aller plus loin, de se reprendre, mais de progresser de toute façon.

De la même manière, un chantier pour la Ville, avec madame Beaudoin qui est l'élue responsable au comité exécutif, quelques personnes de la société civile et quelques fonctionnaires pour les aspects qui relèvent de la ville-centre. Et ça mène dans chacun des cas à un bilan et à une reddition de compte annuelle suivie d'une itération du plan dans l'esprit qui est proposé par le cadre de référence.

Je m'excuse, Madame la Présidente.

585 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a pas de quoi. Alors, merci pour votre présentation. Je me demandais si vous avez une copie de votre présentation que vous pouvez nous laisser aussi, s'il vous plaît.

590 Alors, nous allons prendre une pause de dix minutes et les gens qui veulent poser des questions peuvent s'inscrire au registre. Merci.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

595 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'inviterais d'abord monsieur Gaétan Roberge. Bonsoir.

600

M. GAÉTAN ROBERGE :

Bonsoir, Madame la Présidente. Ça va bien? Mesdames, Messieurs, bonjour. Je me présente, Gaétan Roberge. Je travaille ici, pas tellement loin, au Comité de Jouvence centre-sud.

605

J'avais deux questions, mais monsieur Bélec a répondu à la première tantôt. Je voulais avoir une copie du plan, et il a dit qu'il en parlerait avec vous et qu'éventuellement ce serait sur votre site. J'espère que ça... je trouve ça très bien, en passant, merci.

610

La demande qu'on formule, nous, ce sont des statistiques qu'on essaie d'avoir autant pour la ville que pour l'arrondissement de Ville-Marie. On aimerait connaître en nombre absolu et en pourcentage les ménages avec enfants, et sur l'ensemble des ménages avec enfants et non pas sur les ménages globaux, et par tranche d'âge, moins de 35, entre 35-55, 55-65 et plus de 65. Je ne sais pas si c'est possible. Pas ce soir, là, mais qu'on puisse les obtenir.

615

M. PIERRE BÉLEC :

Les catégories encore?

620

M. GAÉTAN ROBERGE :

Oui. En fait, c'est moins de 35 000...

625

M. PIERRE BÉLEC :

En mille?

M. GAÉTAN ROBERGE :

630

En mille dollars, oui, oui. En fait, ce sont les barèmes qui sont dans la Politique d'inclusion, la Stratégie d'inclusion de la Ville, au niveau des barèmes pour l'accession à la propriété.

635

Alors, c'est moins de 35 000, 35 000 à 55 000, 55 000-65 000 et plus de 65 000, et autant pour la ville que pour l'arrondissement. Et si vous ne les avez pas par cinq, au moins les avoir par tranche. Parce que souvent, on a des statistiques qui sont par tranche de 10 000, 30, 40 en montant. Alors, les avoir dans ce même ordre-là.

640

LA PRÉSIDENTE :

Et vous vouliez avoir le nombre absolu et?

M. GAÉTAN ROBERGE :

645

Le nombre absolu et le pourcentage.

LA PRÉSIDENTE :

650

Et le pourcentage.

M. GAÉTAN ROBERGE :

655

Mais le pourcentage sur l'ensemble des ménages avec enfants et non pas le pourcentage sur le nombre de tous les ménages de la ville, simplement pour être capable de bien identifier le nombre de ménages et le pourcentage mais avec des revenus correspondant avec des familles avec des enfants.

M. PIERRE BÉLEC :

660

J'ai quelque chose qui pourrait peut-être calmer votre attente, mais pas la combler.

M. GAÉTAN ROBERGE :

665

Ah! bon, on va voir.

M. PIERRE BÉLEC :

670

Que j'ai fait faire aujourd'hui. C'est *Répartition des revenus des familles en 2000*.

M. GAÉTAN ROBERGE :

675

Ah! mon Dieu, seulement en 2000?

M. PIERRE BÉLEC :

680

Oui. C'est que les données de 2006 sont encore... ça peut peut-être prendre quelques jours, mais je vais m'informer demain et, en prenant vos coordonnées, voir dans combien de temps on peut répondre à la question.

M. GAÉTAN ROBERGE :

685

Mais je les ai laissées tantôt.

LA PRÉSIDENTE :

La réponse, c'est à la commission. Vous nous envoyez ça à nous et, nous, on met ça sur le site.

690

M. GAÉTAN ROBERGE :

C'est vrai, c'est vrai.

M. PIERRE BÉLEC :

695

D'accord.

M. GAÉTAN ROBERGE :

700

Effectivement. Donc, ça se retrouvait éventuellement sur le site quand...

LA PRÉSIDENTE :

Le site de l'Office.

705

M. GAÉTAN ROBERGE :

Le site de l'Office quand on fera parvenir.

710

LA PRÉSIDENTE :

La question est claire. Je pense que si vous pouvez obtenir cette information...

M. PIERRE BÉLEC :

715

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

720

... ou si vous ne pouvez pas, vous nous donnez les raisons.

M. GAÉTAN ROBERGE :

725

Ou de préférence, en tout cas les plus à jour possible. Parce que 2000, c'est loin, on est à l'aube de 2008. Je sais que le recensement date de 2006, mais je ne sais pas s'il y a moyen de trouver les chiffres les plus récents. Parce que sinon, ce n'est pas très pertinent, parce qu'il y a eu une évolution à Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

730

D'accord.

M. PIERRE BÉLEC :

735

Ce qu'on m'a dit, c'est que l'accès à des données plus désagrégées avait été ouvert la semaine dernière. Je ne sais pas jusqu'à quel point c'est pour ce type de données là, mais ça prend beaucoup de temps avant que Stat Can les rende disponibles.

M. GAÉTAN ROBERGE :

740

Ou tout au moins, on pourrait peut-être le demander en deux phases, que vous nous donniez maintenant ce que vous avez et que vous essayiez autant que possible de vous engager à les fournir ultérieurement.

745 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour des données plus récentes.

750 **M. GAÉTAN ROBERGE :**

Pour des données plus récentes. Parce que là, quand on dit: «ultérieurement», on va au moins jusqu'à la mi-novembre. Peut-être que d'ici là... mais tout au moins, nous fournir ce que vous avez et éventuellement nous fournir le plus actuel possible.

755 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

760 **M. GAÉTAN ROBERGE :**

D'accord? Merci, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

765 Merci.

M. GAÉTAN ROBERGE :

770 Au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Mario Régis.

775 **M. MARIO RÉGIS :**

Bonsoir.

780 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

M. MARIO RÉGIS :

785 Alors, Mario Régis du Centre 1, 2, 3, Go! J'ai deux questions. La première, c'est une

question de précision.

790 À la page 18 du plan collectif, on fait état d'une expérience pilote qui se mènerait à l'automne 2007, donc j'imagine actuellement, concernant la possibilité d'utiliser les poussettes en position ouverte dans le réseau du système de transport de Montréal. Alors, je voulais savoir dans quel secteur, si ça se pose comme ça, cette expérience se mène, depuis quand et pendant combien de temps.

795 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bélec.

M. PIERRE BÉLEC :

800 Alors justement, monsieur Marc Bélanger, qui est avec nous de la STM, serait prêt à répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

805 Bonsoir, monsieur Bélanger.

M. MARC BÉLANGER :

810 Bonsoir, Madame la Présidente. Pour répondre en partie à la question, ce n'est pas tellement sectoriel comme intervention, c'est plutôt sur des lignes d'autobus. Donc, elles peuvent traverser plusieurs secteurs de la ville, plusieurs arrondissements.

815 Je vous dirais qu'en ce moment, la STM étudie différents scénarios, notamment est-ce qu'ils sont très opérationnels en termes d'accès à bord du véhicule. En ce moment, il y a 65 % du réseau qui est accessible pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant. L'accès se fait à l'arrière du véhicule et puis il y a une place qui est attitrée aux personnes avec un strapontin qui se lève à l'arrière du véhicule.

820 La STM étudie en ce moment différentes possibilités, soit de continuer à utiliser la porte arrière pour l'embarquement des personnes soit qui se déplacent en fauteuil roulant ou encore pour les personnes qui se déplacent avec des poussettes ouvertes avec enfants à l'intérieur des autobus.

825 Je vous dirais qu'en ce moment, on est dans la faisabilité et qu'on n'a pas encore de déploiement en tant que tel. Parce que dans la mesure ou dans l'éventualité où la STM révisé ses façons de favoriser l'accès à l'intérieur des véhicules soit par la porte arrière ou la porte avant, il y a quand même des aménagements intérieurs qui doivent être faits, notamment pour

l'espace du chauffeur, les nouveaux équipements de vente et perception.

830 Et puis à ce moment-ci, il n'y a pas de plan de déploiement qui est vraiment concret à annoncer en ce qui a trait aux lignes d'autobus sur le terrain. C'est le niveau d'information que je peux fournir pour le moment sur cette question-là.

M. MARIO RÉGIS :

835 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

840 Pour l'accès avec la poussette, ça veut dire que les personnes ne sont pas obligées de sortir l'enfant, ils peuvent rentrer avec la poussette et laisser l'enfant dans la poussette.

M. MARC BÉLANGER :

845 C'est qu'en ce moment, la politique de l'entreprise est à l'effet que les personnes qui se déplacent avec des enfants en poussette à l'intérieur du véhicule, dans la pratique actuelle, c'est que la poussette doit être pliée à l'intérieur de l'autobus. Ce que la STM étudie en ce moment, comme elle favorise l'accès aussi aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, évidemment que ne peuvent pas sortir de leur fauteuil et doivent accéder à même leur fauteuil dans l'autobus,
850 que cette procédure-là soit admise pour les personnes qui se déplacent avec des poussettes et enfants.

LA PRÉSIDENTE :

855 Est-ce que vous avez pensé à d'autres formes, comme des véhicules plus petits, pour accommoder les familles justement qui ont des enfants avec poussette? Ça semble être anodin, mais dans certaines villes ça fait toute la différence, les familles qui peuvent se déplacer avec deux, trois marmots, dont le plus jeune en poussette.

860 **M. MARC BÉLANGER :**

Je vous dirais que la flotte actuelle de la STM comprend des minibus, mais ces minibus-là sont exclusivement utilisés pour le transport adapté. La STM, sur l'ensemble de son réseau régulier, exploite des véhicules, bon, qu'on dit 40 pieds, ce sont tous les mêmes véhicules.

865 L'introduction de nouveaux véhicules plus petits est regardée dans certains cas, notamment pour les personnes... peut-être éventuellement pour des dessertes de personnes âgées, autrement dit qui sont des circuits particuliers, des besoins particuliers en déplacement à des périodes précises de la semaine.

870

Mais je vous dirais que la STM à l'heure actuelle n'étudie pas la possibilité de prendre des véhicules plus petits pour déplacer notamment des familles. C'est dans l'aménagement ou l'opérationnalisation de son réseau régulier que la STM désire le faire.

875

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que ça répond à votre question?

880

M. MARIO RÉGIS :

Oui. On viendra commenter en temps et lieu.

885

Ma deuxième question. Concernant les chantiers dont monsieur Bélec parlait en clôture, on parle de représentants de la société civile. Dois-je comprendre donc qu'il n'y a pas de places spécifiquement réservées aux parents. Que ce sont des citoyens qui pourraient être des parents, mais qui pourraient ne pas l'être. Est-ce que c'est ce que je dois comprendre?

M. PIERRE BÉLEC :

890

J'espère que ce seront des parents. Mais il pourrait se faire que ce soit des représentants d'association de parents, mais qui ne seraient pas nécessairement des parents, ou encore des personnes qui gèrent des CPE. Alors, il y a diverses possibilités, mais il n'y a pas d'indication ou de critère plus élaboré que ça. Chaque arrondissement devrait faire ses propres choix. Il va sûrement y avoir des tendances, mais on n'a pas... à ce stade-ci, en tout cas, il n'y a pas de recommandation spécifique.

895

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Dominique.

900

M. JEAN DOMINIQUE :

Actuellement, il y a quand même plusieurs chantiers qui existent, qui vivent depuis février, mars, et qui sont composés, qui ont sur leur table de travail deux à trois familles.

905

Mais on cherche à ce que le chantier, au niveau de la société civile, soit composé aussi des gens qui sont dans la prestation de services. On pense aux commerçants, on pense à des institutions locales, des choses comme ça. Donc, ces gens-là peuvent échanger ensemble par rapport à l'offre de services associée.

910

Et ce qu'on souhaite dans un chantier, c'est que les personnes qui sont sur un chantier

soient en réseau avec d'autres, pour non pas parler exclusivement en leur nom mais au nom d'un ensemble concerné pour les familles.

915 **M. MARIO RÉGIS :**

Merci.

920 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

M. MARIO RÉGIS :

925 Bonne fin de soirée.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

930

J'inviterais maintenant madame Julie Bickerstaff. Bonsoir.

Mme JULIE BICKERSTAFF :

935 Bonsoir. Julie Bickerstaff de la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal. Alors, vous comprendrez mon parti pris pour la question des aînés et de la place des aînés dans le cadre de la Politique familiale de la Ville.

940 Bien qu'il a été mentionné que les grands-parents faisaient partie de la famille «réseau», je n'ai pas trouvé à la lecture de la documentation que les aînés étaient très présents dans la vision de la Ville de ce qu'est une famille. Ne serait-ce que dans le titre de la politique *Montréal, une ville avec enfants*, ne serait-ce que dans toutes les photos qui nous sont présentées, il n'y a pas de représentation des aînés. J'aimerais comprendre le rationnel qui explique ce parti pris.

945 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bélec.

M. PIERRE BÉLEC :

950

C'est en effet un parti pris. L'entendement que les élus avaient, quand ils ont annoncé la volonté de doter Montréal d'une politique familiale à la dernière élection, était que la famille c'est une affaire où il y a des enfants.

955 Et quand on regarde aussi la problématique particulière de Montréal, c'est celle de la
sortie de jeunes et de jeunes familles. Au contraire, les aînés sont nombreux à Montréal, ils sont
présents. Ils sont donc très présents et c'est correct comme ça. Mais là où on a une
problématique particulière dans l'équilibre démographique, c'est avec les jeunes.

960 L'autre élément, c'est que si on veut qu'un document public quelconque ait une forme
d'efficacité, il faut viser des choses précises, il faut avoir des objectifs qui soient précis. Et dans la
mesure où un document public est détourné de ses fins pour que tout le monde y voit un peu son
portrait, on ne peut plus rien faire avec ça. Un document public qui parle de tout à tout propos ne
peut pas permettre une action structurée. Et c'est la raison pour laquelle on a le document comme
965 il est.

LA PRÉSIDENTE :

970 Par ailleurs, vous avez dans un de vos objectifs le désir de favoriser les liens
intergénérationnels et vous parlez à ce moment-là des aînés. Alors, qu'est-ce que vous comptez
faire? Il y a des aînés qui ont des enfants et des petits-enfants.

M. PIERRE BÉLEC :

975 Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

980 Est-ce que vous pourriez élaborer sur ce volet-là?

M. PIERRE BÉLEC :

985 Oui. Et j'y ai fait référence un peu dans la présentation. Le plan d'action est centré sur la
famille et les enfants, la famille avec enfants. Et donc, les liens intergénérationnels dont nous
parlons sont des liens qui vont favoriser l'aide apportée par les aînés à la famille et aux enfants.
C'est dans ce sens-là qu'on parle de liens intergénérationnels, pour assurer cette présence et la
faciliter à travers des zonages appropriés, par exemple.

990 Mais s'il y a nécessité, il semble y avoir nécessité, que des actions spécifiques visent les
aînés, je pense que ce qu'il faut faire, c'est proposer à la Ville d'avoir un plan d'action pour les
aînés, tout comme le fait le gouvernement du Québec actuellement avec la tournée qui s'est faite.
Alors, là pourront se dégager des choses claires, des choses qui aideront. Mais l'option de ce
document, c'est de ne pas confondre les deux.

995 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous parliez de zonage approprié. Est-ce que vous pourriez expliquer un peu plus?

1000 **M. PIERRE BÉLEC :**

Bien, par exemple, l'arrondissement de l'Île-Bizard/Sainte-Geneviève – il y en a d'autres, mais c'est un exemple que je donne – a commencé à travailler son zonage ou des éléments de zonage pour permettre que les maisons puissent être redéveloppées dans un usage intergénérationnel, parce que ce n'est pas facile ni permis partout par les chapitres des plans d'urbanisme qui régissent l'urbanisme en arrondissement. Donc, ça, c'est un exemple. Et il y a quelques arrondissements qui réfléchissent dans ce sens-là.

1005 **LA PRÉSIDENTE :**

1010 Merci. Avez-vous une autre question?

Mme JULIE BICKERSTAFF :

1015 Non, c'est tout. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'inviterais maintenant madame Mylène Robert. Bonsoir.

1020 **Mme MYLÈNE ROBERT :**

Bonsoir. Mylène Robert, coordonnatrice du Conseil Jeunesse de Montréal. J'ai deux questions, une qui est sur le cadre de référence. Lorsqu'on parle des différentes cibles, 25-34, 35-44, etc., est-ce qu'il y a des pistes d'action spécifiques qui sont envisagées pour ces différentes cibles là, qu'on ne retrouve pas dans le plan collectif.

LA PRÉSIDENTE :

1030 Monsieur Bélec.

M. PIERRE BÉLEC :

1035 La réponse, c'est non, dans le sens que ce à quoi on a pu penser, dans le temps qu'on a eu pour y penser, s'est retrouvé dans le plan. Alors, je ne connais pas d'autres, je ne connais pas d'autres idées.

Par contre, si je regarde en habitation, bien, il y a six domaines d'action ou six actions, mais il y en a qui sont des portes ouvertes vers un peu de création.

1040 Si je prends la dernière où il est question de nouveaux concepts, d'inventer dans le fond une nouvelle habitation familiale, bien, ça, c'est sûr qu'il y a sûrement quelques idées derrière ça, mais ça se situe dans le prolongement de cette idée-là. À moins que je comprenne mal la question.

1045 **Mme MYLÈNE ROBERT :**

C'est de voir s'il y avait des actions précises pour les différentes cibles d'âge ou de clientèle. Donc, les actions dans le plan collectif ont été faites dans le fond de façon globale et non pas par tranche cible. C'est ce que je conclus.

1050

M. PIERRE BÉLEC :

D'accord. On n'est pas aussi précis que ça, effectivement.

1055 **Mme MYLÈNE ROBERT :**

D'accord. Donc, c'était ma question, s'il y avait des trucs pour les clientèles ciblées. Alors, c'est non.

1060

Mon autre question est dans le plan collectif, en termes d'habitation, dans la section habitation...

LA PRÉSIDENTE :

1065

Excusez-moi. Avant de passer à un autre sujet, j'aimerais laisser la parole à madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1070

Oui. Je voulais reformuler votre question. Le cadre de référence vise quatre groupes et identifie clairement des enjeux sociaux comme les familles monoparentales, des liens intergénérationnels, tel qu'il a été dit déjà. Le plan met de l'avant des mesures générales sans explicitement relier les mesures aux groupes ou aux enjeux sociaux dans la majorité des cas. Et dans la majorité des cas, des mesures générales sont suggérées qui s'appliquent à tout le monde.

1075

Est-ce que c'est comme ça qu'on doit comprendre l'articulation entre le cadre de référence et le plan?

1080 **M. PIERRE BÉLEC :**

J'oserais dire bonne question! Ça demande un peu de réflexion. Il reste que, et c'est un complément de réponse à la première question de madame Robert, effectivement le plan collectif est quand même plus étroit dans les clientèles visées que se couvre le cadre de référence. C'est-à-dire qu'on va faire souvent référence aux jeunes et aux jeunes familles, mais on ne peut pas toujours rattacher des actions à un groupe en particulier. Ça serait, je pense comme vous l'avez
1085 toujours rattaché des actions à un groupe en particulier. Ça serait, je pense comme vous l'avez laissé entendre un peu aussi, assez généralement faux.

Mais je dois dire qu'il y a une évolution dans la pensée des rédacteurs – parce qu'il y en a quand même plus qu'un – entre le 9 mai, qui est la date où le cadre de référence a été validé et rendu public, et puis le 26 septembre, date à laquelle le plan collectif, lui, a été validé. Alors, j'avoue même que c'est des...
1090

Parce que Jean et moi, c'est une évolution qu'on a faite ensemble, mais on est encore pas mal collés dessus. C'est ça qui m'embarrasse dans votre question quant à ma possibilité d'y répondre. Il y a certainement une évolution, en tout cas, entre les deux documents. Et une de ces évolutions, c'est une centration plus grande sur les jeunes et les jeunes familles. Ça, c'est certain.
1095

Au-delà de ça, je ne sais pas si vous pourriez poser une sous-question, mais...
1100

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, je pourrais poser une sous-question, qui est la suivante. Les groupes ciblés et les groupes mentionnés comme enjeux importants, ont-ils des besoins spécifiques qui nécessitent des mesures spécifiques adaptées à leur situation? Je pense que c'est un peu ça la question qui est posée ainsi que la question précédente aussi qui était posée.
1105

1110 **M. PIERRE BÉLEC :**

Je pense que, honnêtement, on en trouverait mais ce n'est pas assez développé, et c'est à espérer que la consultation nous apporte à la fois des questions et des réponses là-dessus.

1115 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1120 J'aimerais enchaîner un petit peu aussi dans ce domaine-là. Ce qui arrive, c'est que

1125

vous voulez avoir une mixité dans les quartiers. Vous parlez d'avoir en plus des populations, par exemple, à faible revenu, d'attirer des gens qui habitent à l'extérieur de Montréal et qui, en général, ont un revenu dans la moyenne et plus. Donc, vous voulez avoir une classe moyenne dans chaque quartier qui s'intègre aux classes existantes, surtout s'il y a une classe moyenne qui n'existe pas ou très peu dans cet arrondissement-là.

1130

Et finalement, votre objectif de faire venir des familles comme, par exemple, vous parliez du Montréal-de-jour, c'est plus la classe moyenne, la classe aisée dans certains cas, et c'est des actions spécifiques vers cette classe-là finalement qui seraient différentes des actions des plus jeunes comme, par exemple, les étudiants que vous aimeriez intéresser à rester à Montréal. Je pense que...

M. PIERRE BÉLEC :

1135

Honnêtement, dans le plan d'action, il n'y a vraiment pas beaucoup de choses qui s'adresseraient aux 300 000 migrants quotidiens. On est vraiment plus dans les premières catégories, les familles immigrantes, les jeunes, dans le fond, qui sont un recoupement. Les familles immigrantes sont comme une sous-catégorie ou une catégorie qui intersecte les 25-34 et les 35-44.

1140

Je pense que c'est important de les mentionner parce que, par exemple les grands logements, un certain nombre de familles immigrantes sont demandresses pour des grands logements. À ce moment-là, ça, c'est vraiment une partie de la réponse.

1145

LA PRÉSIDENTE :

Mais même quand vous regardez les familles que vous voulez fidéliser, qui ont un enfant et que rendu à deux s'en vont, elles sont probablement rendues à un niveau de leur vie où elles peuvent être considérées aussi comme faisant partie de la classe moyenne.

1150

M. PIERRE BÉLEC :

1155

Oui, mais pour répondre plus directement à cette question de la classe moyenne, on n'avait pas vraiment beaucoup creusé cette question-là. Et aujourd'hui, enfin la semaine dernière, j'ai demandé à notre démographe ou géographe, Benoît Van de Walle – il est économiste, je pense – donc de travailler, puis j'y faisais référence tout à l'heure, sur la base des revenus des familles. Je déposerai le document.

1160

Il y a un léger fléchissement à Montréal selon les catégories qu'on a regardées, mais c'est des catégories assez générales, moins de 40 000 \$, 40 000 \$ à 80 000 \$, 80 000 \$ à 100 000 \$, et 100 000 \$ et plus. Et on a des moyennes. Par exemple, pour les 40 000 \$ à 80 000 \$ – parce que des définitions de la classe moyenne, il peut y en avoir plusieurs, mais il n'y en a

pas qui soient agréées ou patentées d'une manière générale – on a tiré 40 000 \$ à 80 000 \$.

1165 Au Canada, il y a 39 % des familles qui sont dans cette catégorie de revenu familial. Au Québec, il y en a 41 %. Dans la région métropolitaine de recensement, 39 %. Dans l'agglomération de Montréal, 35 %. Et dans la Ville de Montréal, surprise, un peu plus, 36 %.

1170 Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y en a pas, il y en a beaucoup. C'est une légère différence avec celle de la région métropolitaine de recensement, si on le prend d'une façon plus globale, 39 à 36. Et on les a par arrondissement, dans chacun des arrondissements, quelle est la place des 40 000 \$ à 80 000 \$ revenus familiaux, etc. Alors, c'est une nouvelle donnée de ce jour.

1175 Mais l'autre réponse que je voudrais apporter à votre question, c'est une donnée historique. Et j'en parlais avec Suzanne LaFerrière la semaine dernière. Le Service de l'habitation de la Ville existe depuis de très nombreuses années. En fait, on parlait d'une quarantaine d'années. Et ça fait une quarantaine d'années que, administration après administration, ce service a toujours eu pour objectif de maintenir et de développer la mixité dans les quartiers et
1180 dans la ville.

Et il est probable qu'on doive se dire aujourd'hui que le résultat auquel on assiste, c'est le résultat de ces efforts-là à très, très long terme, mais qui ont donné comme nouvel outil récemment la Stratégie d'inclusion. Mais c'est quelque chose qui est un donné, c'est presque un
1185 patrimoine montréalais que celui de la mixité. C'est un objectif poursuivi depuis quarante ans.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Qui se constate dans certains arrondissements où c'est très clair, mais pas dans certains autres quand même.

M. PIERRE BÉLEC :

1195 Mais je vais vous donner...

LA PRÉSIDENTE :

1200 Mais moi, ce qui m'inquiète là, et que vous compliquez la vie un petit peu, ces données, je ne sais pas de quelle année sont ces statistiques-là, parce qu'à partir...

M. PIERRE BÉLEC :

Recensement de 2001.

1205 **LA PRÉSIDENTE :**

Recensement de 2001. Parce que ce qu'on a reçu comme document déposé – je donne la référence pour les gens qui veulent aller voir sur le site – document référence 3.2.2, où on a une évolution entre 1996 et 2001, ce qu'on constate, c'est que le revenu moyen des familles de recensement pour les 19 arrondissements, on les a tous ici, et le revenu moyen pour la Ville de Montréal, c'est 55 792 \$. Donc, ce n'est pas 40 000 \$. Ce qu'on a ici pour des quartiers qu'on peut considérer «moins favorisés», on tombe dans les 40 000 \$.

1215 **M. PIERRE BÉLEC :**

C'est le même chiffre.

LA PRÉSIDENTE :

1220 C'est les mêmes chiffres, là.

M. PIERRE BÉLEC :

1225 C'est absolument le même chiffre. Ce revenu moyen des familles pour la Ville de Montréal est de 55 792.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Alors, ça, c'est la classe moyenne. Effet, 55 000 \$?

M. PIERRE BÉLEC :

Non, non. Ça, c'est le revenu moyen des familles.

1235 **LA PRÉSIDENTE :**

Le revenu moyen des familles.

M. PIERRE BÉLEC :

1240 C'est ceux qui gagnent 150 000 \$ et ceux qui en gagnent 22 000 \$ là. C'est la moyenne de tout ça. Ce n'est pas non plus le revenu médian. Mais dans le groupe des 40 000 \$ à 80 000 \$, pour autant qu'on pense que c'est une bonne définition de la classe moyenne que cette fourchette de 40 000 \$ à 80 000 \$ de revenu familial par année, bien, il y a 36 % des familles de Montréal qui se retrouvent dans cette fourchette de revenu. C'est le tiers.

LA PRÉSIDENTE :

1250 Parce que c'est important premièrement de parler de la même chose. Surtout quand on va regarder les programmes que la Ville offre en habitation, qu'est-ce qui est efficace et qu'est-ce qui est utile, je pense qu'il faudra s'enligner sur les mêmes chiffres.

Votre deuxième question?

1255 **Mme MYLÈNE ROBERT :**

Oui. Alors, ma deuxième question est sur le plan collectif et justement au niveau de l'habitation. On parle d'accroissement de la part des familles dans le programme d'aide à l'accession à la propriété. La part des familles se chiffre actuellement à 20 %. Je me demandais 1260 s'il y avait une cible chiffrée envisagée dans cet accroissement-là.

LA PRÉSIDENTE :

La question est claire.

1265

M. PIERRE BÉLEC :

Madame LaFerrière serait prête à répondre à la question.

1270 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, madame.

Mme SUZANNE LaFERRIÈRE :

1275

Bonsoir. Alors, c'est une question qui demande d'être peut-être mise un peu en contexte. Le programme d'aide à l'accession à la propriété qui est, en fait, une aide financière qui est donnée aux gens qui s'appêtent à acheter, d'abord ça ne vise pas tous les types de propriété, là on parle de propriétés en bas d'un seuil qui a fluctué, mais qui est actuellement pour les familles 1280 en bas de 200 000 \$ pour un coût d'acquisition.

C'est un programme qu'on a lancé au départ en 2003 et, quand on l'a lancé, le pourcentage des familles était environ d'un peu moins de 15 %. En ajustant le programme graduellement, on arrive à augmenter la part des familles. Donc, présentement, on est à 20 %. 1285 On n'a pas fixé de cible encore. Ce qu'on se dit, c'est qu'on continue de regarder ce qui marche et ce qui ne marche pas pour rendre le programme encore plus efficace auprès des familles.

Donc, est-ce que ce sera 22? Est-ce que ce sera 25? Pour l'instant, on ne pourrait pas

1290 vous le dire. Mais ce qui est très clair, c'est qu'on continue de... d'abord, c'est un programme
qu'on suit à la trace. C'est un programme pour lequel on procède à des sondages auprès des
gens qui en ont bénéficié, pour connaître ces personnes-là, pour savoir est-ce que le programme
a eu un effet sur leur décision d'acheter? Est-ce que le programme a influencé le choix de
localisation? Est-ce que le programme peut vraiment aider à stabiliser les ménages à long terme?

1295
Donc, tout ça, on ne prend rien pour acquis. C'est des choses qu'on évalue en continu,
et c'est dans cet esprit-là d'évaluation qu'on continue toujours de chercher la meilleure façon que le
programme puisse être un moyen pour fidéliser les familles à Montréal. Donc, pas de cible, mais
disons qu'on le garde à l'oeil et puis on continue de travailler dessus.

1300
M. WEBER LAURENT, commissaire :

Avez-vous des statistiques qui peuvent nous donner soit une idée de la façon dont ces
programmes-là évoluent actuellement?

1305
Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

Comme je vous dis, c'est un jeune programme. On pourrait vous donner des statistiques
à partir de 2003. Ce qu'on peut vous dire, par exemple...

1310
M. WEBER LAURENT, commissaire :

Grosso modo.

1315
Mme SUZANNE LAFERRIÈRE :

... et on pourra vous donner plus de détails demain, parce qu'il y aura la soirée consacrée
à l'habitation, mais c'est que si on regarde la part des familles, donc une croissance de la part des
familles, mais également à l'intérieur des couples, parce que les couples actuellement
1320 représentent à peu près 26 % des gens qui entrent dans le programme, mais la moitié de ces
couples sont des gens qui sont en train de penser à faire des enfants, qui sont en train de fonder
une famille. Donc, est-ce qu'on les appelle les préfamilles?

1325 Alors si on ajoute la moitié de ces couples-là au, mettons, 20 % de familles qu'on rejoint
aussi, on est déjà au tiers du programme qui va vraiment chercher des gens qui pensent enfants,
qui pensent installation Montréal avec des enfants.

1330 Donc, oui, on pourra vous déposer les données et vous montrer la progression sur la
période limitée, qui est celle du programme, de 2003 à 2007.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

1335 Finalement, ça rejoint la question de madame Robert. Finalement, il y a des offres sur la table pour les jeunes en quelque sorte, si je comprends bien?

Mme SUZANNE LaFERRIÈRE :

1340 C'est ça. Ce n'est pas un programme qui est découpé, c'est-à-dire qu'on... je veux dire, pour être capable de rejoindre les gens qui sont en train de se chercher des maisons, qui pensent à faire des enfants, on n'a pas établi des cibles. On n'a pas encarcané le programme en disant: «On vise tel âge précis.»

1345 Par contre, on voit les résultats. Le programme rejoint présentement pour les deux tiers des ménages qui ont moins de 35 ans. Alors, c'est un programme qui parle vraiment aux jeunes familles et c'est un programme qui rejoint une quantité importante de gens qui sont en bas de la fameuse médiane ou de la moyenne plutôt de 55 000 \$ par année.

1350 Donc, j'aurai des renseignements plus précis demain pour déposer officiellement à la commission.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1355 **Mme MYLÈNE ROBERT :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1360 Alors, j'inviterais maintenant madame Marie-Claude Gagnon. Bonsoir.

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1365 Bonsoir. Moi, je suis ici ce soir au nom du CRADI, Comité régional des associations en déficience intellectuelle de Montréal, mais je suis également une famille qui habite Montréal.

1370 Donc, ma question concerne la définition de la famille qui a été choisie dans le plan collectif, qui est une définition assez restreinte de notre vision de la famille, étant donné que les familles qui ont des personnes à charge, donc des personnes avec une incapacité, souvent l'enfant va vieillir avec la famille. Donc, il va être là en bas âge mais il va être là également dépassé les 18 ans.

1375 Et je me demandais si, dans le plan collectif et dans les actions qui vont être entreprises, si on va garder ça à l'esprit comme quoi une famille, ça ne s'arrête pas à un parent avec un enfant jusqu'à 18 ans. Je trouve que la définition restreint, en fait, les champs d'action de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

1380 Monsieur Bélec, vous parliez tout à l'heure que vous aviez dû vous limiter pour les actions, quand on a parlé des aînés. Ici, on a un problème assez particulier, un enfant qui reste un enfant toute sa vie. Alors, qu'est-ce que la Ville entend faire par rapport à ça?

M. PIERRE BÉLEC :

1385 Bien, je noterais d'abord que la question est posée non pas par rapport à l'ensemble des personnes handicapées, mais par rapport à un dépendant qui a été un enfant handicapé à la maison et qui est demeuré. Il y a déjà une différence de genre.

1390 **Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :**

Même s'il ne demeure pas, il va peut-être aller en appartement ou être ailleurs, mais il va toujours avoir besoin du support de sa famille.

1395 **M. PIERRE BÉLEC :**

Je n'ai pas de réponse immédiate, sinon que, encore une fois, c'est la même réponse générique que je peux faire, il existe un Plan d'action de la Ville en accessibilité universelle de 2007 et qui a été déposé, qui a fait l'objet d'une consultation. Alors, ce que j'essaie de faire le plus possible pour que les actions puissent se retrouver quelque part, c'est de ne pas tout mêler ensemble. Ça peut paraître dur, mais ça me semble la condition de l'efficacité.

1400

Qu'on ait des plans d'action pour régler telle chose et subvenir à tel besoin, ça me paraît important. Il y en a un en accessibilité universelle. Je ne peux pas répondre la même chose pour les personnes âgées, il n'y en a pas. Mais en accessibilité universelle, il y en a un.

1405

Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des liens et qu'il n'y a pas de passerelle entre les choses. Mais l'objet d'un plan d'action, ce n'est pas de satisfaire tout le monde en les nommant, c'est de faire en sorte que des actions et donc de l'argent puisse être consacré à telle ou telle ou telle chose. Alors, dans la mesure où c'est de l'argent qu'on veut pour telle chose, il faudrait être encore un petit peu plus précis.

1410

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1415 Je vais donner un complément d'information, si vous me le permettez.

En fait, quand je parle de l'offre de services, comme on va prendre les loisirs, si un enfant qui a une incapacité a besoin, en fait, du support de son parent pour se déshabiller dans le vestiaire et que c'est une mère qui accompagne son jeune de 14 ans, par exemple, qui est encore un enfant, elle ne pourra pas l'accompagner dans le vestiaire des hommes, mais lui ne peut pas aller dans le vestiaire des femmes.

Tu sais, il y a des petites choses comme ça qui sont très banales, mais qui complexifient la vie de ces familles-là. Et souvent, ces familles-là, si elles vivent à Montréal, c'est vraiment un choix de vie parce que tous les services spécialisés sont plus accessibles sur l'île de Montréal que si elles vivent dans les périphéries.

Ça fait que mon questionnement est plus à ce niveau-là. Ce n'est pas de dire de faire un plan d'action de personnes handicapées, mais de dire qu'ils font partie quand même, ces familles-là, des autres familles et qu'il y a quand même des choses qui peuvent être mises en place pour leur faciliter et améliorer leur qualité de vie. C'était plus dans cet esprit-là.

M. PIERRE BÉLEC :

1435 Moi, je ne voudrais pas présumer d'une réponse qui pourrait être donnée suite à une argumentation convaincante. On est là pour entendre, convaincre la Ville de quelque chose. J'essaie juste d'expliquer comment on en est venu à dire les choses comme elles sont là. Ça ne veut pas dire qu'elles ne peuvent pas être changées là.

1440 Mais par rapport à cet exemple précis, il me semble que des vestiaires famille dans les piscines sont une partie de la réponse à la question. Mais on n'aura pas eu besoin au préalable de préciser que ça s'adresse à...

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1445 Non.

M. PIERRE BÉLEC :

1450 On se comprend. Mais peut-être qu'il y a des moments où il faudrait que ça le soit. Ça va probablement être intéressant dans ce que vous pourrez en dire de plus concret au moment où vous ferez un mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

1455

C'est quelque chose dont vous pourriez parler dans un mémoire. On est là pour bonifier finalement le plan d'action, s'il y a des choses que les gens considèrent importantes.

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1460

C'est que dans la question de la définition de la famille, je ne pense pas que ça rejoint juste nos préoccupations. Je pense que ça rejoint des préoccupations d'ordre beaucoup plus général. Notamment, on parlait des aînés tout à l'heure, bien, effectivement, on va avoir à s'occuper peut-être de nos parents éventuellement.

1465

Donc, famille, pour moi, pour les gens qu'on a consultés, on la voit de façon beaucoup plus large. Là, j'ai donné l'exemple des personnes que je représente, mais je pense qu'il faut aussi avoir en tête que la famille, c'est aussi, des fois, oui d'être proche-aidant d'une personne vieillissante. C'est différentes réalités. C'était un peu le sens.

1470

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Weber.

1475

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Ce n'est peut-être pas exclu, en quelque sorte. Ce n'est peut-être pas exclu dans la définition de la famille, mettons une famille qui aurait des enfants qui seraient, je ne sais pas, moi, avec un âge... qui auraient des retards quelconques. Mais ce n'est pas exclu, ça. C'est une famille. Je ne pense pas que, intentionnellement, la Ville aurait exclu ce type de famille.

1480

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

Non, mais c'est dans la définition qui est présentée là, c'est enfant et adulte. Donc, je considère qu'après 18 ans, on n'est plus des enfants.

1485

M. WEBER LAURENT, commissaire :

C'est restrictif dans ce sens-là.

1490

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

C'est ça.

1495 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

C'est peut-être monsieur Bélec qui pourrait dire comment ce n'est pas restrictif, finalement, le fait que...

1500 **M. PIERRE BÉLEC :**

Je ne sais pas, ça demande examen. Mais le fait qu'on ait parlé de jeunes, d'enfants, assez vite les gens ont dit: «Oui, mais les jeunes, ils ne quittent pas nécessairement à 18 ans.» C'est bien vrai. Donc, ça s'étire un peu nécessairement. Là, ce dont vous parlez, en tout cas au
1505 tout début, dans la famille résidante avec personne handicapée qui demeure sur place, c'est peut-être une forme d'extension aussi qu'il faudrait regarder.

Mais je ne sais pas, au fond, la valeur de tout ça, c'est la capacité de poser des gestes par la suite. C'est la seule valeur. Ce n'est pas un traité philosophique sur la famille. C'est qu'est-
1510 ce qu'on pense qu'on est capable de faire pour la famille étant donné ce qu'on écrira ensemble sur le papier. On pourrait écrire la plus belle théorie avec les considérants les plus généreux qu'on voudra, ce dont je peux vous assurer, c'est qu'il n'arrivera rien, rien pantoute. Et ça, c'est là le plus grand danger. La beauté des listes, c'est correct pour l'esthétique littéraire; mais l'important, c'est qu'il arrive quelque chose.

1515 Alors, c'est la seule logique que je connaisse dans un plan d'action. Mais vous pouvez y apporter quelque chose. C'est pour ça qu'on se dit depuis tout à l'heure, peut-être que vous allez nous suggérer la solution comment faire en sorte que ça puisse se faire, mais sans que ça devienne un volet du Plan d'action en accessibilité universelle.

1520 **Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :**

Ce n'est pas ça l'objectif.

1525 **M. PIERRE BÉLEC :**

Importé dans le plan famille.

LA PRÉSIDENTE :

1530 Je pense qu'il y a des actions précises, ce serait intéressant que vous les présentiez dans un mémoire. Parce que, comme monsieur Bélec disait tout à l'heure, il y a toute une série de documents qui sont déjà allés en consultation, que ce soit patrimoine, culture, accessibilité universelle, etc., et qui ont des volets spécifiques, comme on pourrait dire, à la famille, mais ils
1535 ne sont pas repris dans le plan d'action. Alors, il y a peut-être des choses dans ces documents-là...

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1540 À aller chercher.

LA PRÉSIDENTE :

1545 ... à aller chercher.

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

J'avais une autre question.

1550 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1555 J'ai lu d'autres plans d'action famille, question de voir un peu le nôtre se situait où. Et en fait, l'autre préoccupation que j'avais, qui ne concerne pas juste les familles qu'on représente, mais qui me concerne aussi, moi, en tant que famille, c'est la notion de la conciliation travail-famille-étude.

1560 Je sais que c'est quelque chose qui ne relève pas nécessairement du municipal. Par contre, il y a certains endroits, il y a certaines politiques, plans d'action qui ont été faits dans d'autres municipalités où on a quand même orienté certaines pistes d'action de la Ville pour faciliter cette conciliation-là.

1565 Donc, je voulais savoir si c'était quelque chose qui était... moi, je n'en ai pas vu dans le document, mais peut-être qu'il est là et je ne l'ai pas...

LA PRÉSIDENTE :

1570 Quand vous parlez de municipalités, vous voulez dire un arrondissement, ce qu'on a mis sur le site?

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

1575 Non. J'ai lu dans d'autres municipalités à l'extérieur.

LA PRÉSIDENTE :

1580 Comme Gatineau, Québec, etc.

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

À l'extérieur comme Québec, Lévis, oui, tout ça.

1585

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Bélec.

1590

M. PIERRE BÉLEC :

D'une part, il est clair que la Ville ne voulait pas s'aventurer sur ce terrain-là. Par contre, il me semble que la principale contribution, parce que la Ville doit contribuer, ça, il n'y a pas de doute, à la conciliation famille-travail – en être le maître d'oeuvre, c'est une autre question – mais la principale contribution de Montréal à la conciliation famille-travail, c'est le système de transport en commun. Ça, c'est vraiment la première.

1595

Il y en a une deuxième qui pourrait sûrement, elle, être améliorée substantiellement. C'est celle des heures d'ouverture des services de la Ville, à la fois les bureaux où on reçoit les citoyens pour toutes sortes de choses. Il y en a finalement... moi, je suis en train de faire des propositions, là, ce n'est pas mon rôle, mais je veux dire que, prenons-le autrement.

1600

À Lachine, ils ont négocié avec leurs employés que le bureau d'accès, je ne sais pas comment ils l'appellent là-bas, appelons-le le bureau du citoyen, n'est pas ouvert de 9 h à 5 h tous les jours. Il y a des moments dans la semaine où il est fermé, mais il est ouvert le soir à d'autres moments. Et il y a quelques endroits où c'est comme ça. Donc, ça, c'est une contribution à la conciliation famille-travail. C'est probablement la deuxième en importance qu'une ville peut faire.

1605

Mais là où la Ville ne va pas s'aventurer, c'est de se déclarer comme étant l'architecte de la conciliation famille-travail sur le territoire montréalais, ce qui est une responsabilité qu'elle n'a pas les moyens d'assumer puisque ça suppose, quand on fait quelque chose, à la fois la carotte et le bâton dans une grande société. Et par rapport à ça, on a ni carotte ni bâton.

1610

C'est-à-dire que les commerces, les entreprises ne relèvent pas de la juridiction de la Ville quant à leurs heures d'ouverture et de fonctionnement, mais relèvent essentiellement du gouvernement du Québec. Et on n'a pas non plus d'argent pour les amener à agir dans un sens ou dans l'autre. En tout cas, il ne s'en est pas manifesté jusqu'à maintenant.

1615

Alors, c'est pour ça qu'on ne trouve pas de développement spécifique à un rôle que la Ville se donnerait en développement d'une politique ou d'une approche de conciliation famille-travail. Par contre, on doit regarder les éléments qui concourent à une telle conciliation et ça

1620

peut certainement faire l'objet d'amélioration.

1625 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dominique.

1630 **M. JEAN DOMINIQUE :**

1635 On ne retrouve peut-être pas nécessairement spécifiquement la conciliation famille-travail dans le cadre général, comme Pierre disait, parce que c'est un choix volontaire. Mais l'expérience des chantiers des arrondissements les ont amenés à se faire poser la question sur comment l'offre de service dans un arrondissement ne pourrait pas s'adapter davantage à la réalité et à la conciliation travail-famille.

1640 Je donne un exemple. Quand je regarde les activités en sports, loisirs, souvent c'est tôt après la classe. C'est la course pour aller les chercher, la course pour les amener et la course pour s'occuper de l'autre, etc., etc. Les arrondissements ont dit: «Oui, c'est vrai, effectivement.» On a tendance à répéter les mêmes erreurs. Il y aurait lieu avec un exercice comme ça de se poser la question sur l'ajustement des erreurs.

1645 Ça a été la même chose sur l'ajustement de l'offre. Parce que quand un parent a deux enfants et c'est des activités pour un groupe d'âge, qu'est-ce qu'on fait avec l'autre groupe d'âge? Les questions par rapport à ça ont été interpellées : pourquoi il se fait moins de choses le samedi matin, moins le dimanche matin?

1650 Donc, dans cette perspective-là, ça a été traité par plusieurs où il y avait un besoin qui a été mentionné plus qu'à d'autres endroits, mais pas nécessairement dans le cadre de référence.

LA PRÉSIDENTE :

1655 Quand vous dites que vous avez fait le choix de ne pas aborder ce point-là parce que l'horaire de travail relève du Québec, mais il y a sûrement des possibilités par rapport à ce que les gens proposent. Une métropole comme Montréal pourrait demander au gouvernement de changer certaines choses. Est-ce que vous êtes ouverts à des propositions comme ça ou il pourrait y avoir négociation?

1660 **M. PIERRE BÉLEC :**

1665 La Ville demande au gouvernement du Québec l'autorisation de modifier les vitesses de circulation dans les quartiers depuis pas mal longtemps et on n'a pas de réponse. Et on pourrait faire une liste des choses demandées pour lesquelles il n'y a de réponse. La Ville n'a pas le goût de multiplier les demandes au gouvernement sur toutes sortes de sujets.

LA PRÉSIDENTE :

On pourrait en prioriser quelques-uns?

1670 **M. PIERRE BÉLEC :**

Bien, la circulation à 30 kilomètres ou 40 kilomètres/heure, c'est un sujet important, et on n'a pas de réponse.

1675 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. On va y travailler ensemble.

Avez-vous une autre question?

1680

Mme MARIE-CLAUDE GAGNON :

Non, c'est beau, merci.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Je demanderais maintenant madame Thérèse Colin, s'il vous plaît.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1690

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

1695

Bonsoir.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1700

Donc, moi, je viens aussi du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle. Mais plus largement aussi, je suis chargée de la représentation de l'ensemble du milieu associatif des personnes handicapées, donc déficience physique et déficience intellectuelle.

1705

Je voudrais reprendre un élément qui fait peut-être un peu, en tout cas, dans la continuité de ce dont parlait Marie-Claude tout à l'heure. Je ne connais pas bien votre document. Donc, j'espère ne pas me tromper. Mais dans l'ensemble, il n'y a pas comme dans certains

documents une partie qui énonce des principes. À part ce que j'ai vu, c'est quand même un rappel, et qui est tout au départ de votre chapitre 2 *Montréal s'engage*, c'est un rappel finalement des principes qui ont été adoptés dans le cadre du Plan stratégique de développement durable. Donc, là, il y a un énoncé de principe.

1710

Nous autres, comme milieu de personnes handicapées, on a eu de nombreuses discussions sur plusieurs des documents élaborés par la Ville à l'effet d'intégrer le principe d'accessibilité universelle dans les principes généraux des documents.

1715

Donc, la Ville, dans plusieurs documents, a intégré ce principe-là, qui pour nous est essentiel et qui évite aussi de regarder petit morceau par petit morceau si on a bien inclus l'accessibilité universelle dans chacune des propositions. Donc, nous, on y va plus sur l'intégration d'un principe de base au départ.

1720

Quand on parle d'accessibilité universelle, pour nous, ce n'est pas juste accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées. Ce n'est pas ça qu'on veut dire. Ce qu'on veut dire, c'est que tous les services, toutes les prestations d'une ville en l'occurrence, puisqu'on est à la ville, doivent être accessibles à tout le monde en même temps, au même moment, dans les mêmes conditions.

1725

Donc, ce n'est pas juste l'accessibilité aux personnes handicapées. C'est que la prestation qui est donnée puisse être ouverte à tout le monde, que tout le monde puisse y avoir accès. Et souvent, c'est une solution commune à tout le monde, qui est l'idéal.

1730

Donc, quand on travaille en l'accessibilité pour des personnes handicapées, on peut se trouver à rendre service en même temps à des personnes âgées. On peut se trouver à rendre service à des familles. On peut se trouver à rendre service à des personnes des communautés culturelles. On cherche les éléments communs qui vont permettre à tout le monde d'y être.

1735

Quand il s'agit de la réalité famille, ça nous paraît excessivement important d'introduire ça, d'abord pour que nous, les personnes handicapées, les prestations qui vont être données au nom de la famille puissent être ouvertes, mais aussi que ce qu'on va trouver comme solutions sont des solutions inclusives.

1740

Alors, vous avez à certains égards le principe d'inclusion qui revient, notamment en habitation. Et nous, on trouve que c'est heureux. Et c'est pourquoi on aimerait finalement que cette notion d'ouvrir à tout le monde fasse partie d'une orientation majeure du document sur les familles. Puis justement, nous...

1745

Vous savez, la Politique dite d'accessibilité universelle, bon, en fait, elle concerne plutôt les personnes handicapées, si je peux dire. Mais ce qui est important pour nous comme personnes handicapées, c'est d'être intégrées à la vie partout, donc les familles aussi.

1750 Puis juste pour dire, si je lis le chapitre sur l'habitation, par exemple, il n'y a rien qui est dit sur la question d'avoir des habitations accessibles et c'est excessivement important pour nos familles.

1755 Donc, premièrement, ça vous évite de le répéter toujours, mais ça veut aussi dire que vous avez entendu. Parce qu'on n'est pas sûrs, dans ce qui est proposé là, que ça va être ouvert à tout le monde. Il y a peut-être des gens qui vont se trouver exclus, dont les personnes handicapées.

LA PRÉSIDENTE :

1760 Est-ce que c'est votre question?

Mme THÉRÈSE COLIN :

1765 Alors, ma question, c'est la Ville, peut-elle introduire dans ses principes le principe d'accessibilité universelle dans le chapeau de sa politique pour la famille?

LA PRÉSIDENTE :

1770 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui pourrait nous faire le portrait? Parce que l'accessibilité n'a pas existé partout à Montréal. Il y a quand même un historique où on a commencé dans les lieux publics, dans les restaurants. Je pense qu'avec le document qui fait partie du cadre d'action sur l'accessibilité universelle, on a pris un engagement que tous, j'imagine, les projets d'habitation que vous subventionnez devraient être accessibles. Comment ça fonctionne exactement?

1775 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

1780 Est-ce que je peux me permettre? Aussi pour nous, accessibilité universelle, ce n'est pas juste l'accessibilité architecturale. C'est architectural, des environnements, de la communication et de l'information et de tous les programmes et services.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1785 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

Donc, ça pourrait être aussi, mettons, un programme de loisirs. Est-ce que toutes les personnes peuvent se présenter là ou bien s'il y a des catégories de clientèle qui sont exclues.

1790 **LA PRÉSIDENTE :**

Si vous permettez, on va commencer par l'habitation.

1795 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

D'accord.

1800 **Mme SUZANNE LaFERRIÈRE :**

Je peux peut-être me permettre de faire une petite mise en contexte. C'est qu'à la Ville, le Service de la diversité sociale, qui fait partie du grand tout du Service de développement culturel, qualité de milieu de vie et gestion de la diversité, c'est ce service-là qui est responsable de voir à l'application d'un plan général d'accessibilité universelle. Donc, la Ville souscrit au principe d'accessibilité universelle, c'est dans la Charte des Montréalais, et il y a une reddition de comptes qui est faite annuellement.

1805

D'ailleurs, il y a quelques mois, il y a eu une consultation publique là-dessus et il y a une série de mesures qui ont aidé les services, des recommandations de la commission, des élus, qui ont aidé les services à améliorer leur performance à ce chapitre-là.

1810

Donc, en habitation, il y a des cibles qui sont établies, en particulier dans le domaine du logement social, logement subventionné, et ce sont des cibles qui tiennent compte de la capacité de réalisation des programmes. Parce qu'on n'est pas en mesure, pour des raisons évidentes à la fois de coûts mais aussi de type d'implantation des bâtiments qu'on réalise, de garantir que tous les logements seront accessibles.

1815

Donc, on a par contre des cibles, on pousse nos limites à chaque année, mais ces cibles-là sont publiques, elles sont dans le Plan d'accessibilité universelle de la Ville et on les a réaffirmées à la suite des travaux de la commission il y a quelques mois.

1820

Donc, ça aussi, on pourra en faire un exposé peut-être plus précis demain si les membres de la commission le souhaite. Mais pour vous dire, c'est que cette notion-là est déjà intégrée, parce que ça fait partie des choses sur lesquelles on rend des comptes à chaque année combien nos logements sont adaptés, adaptables, combien sont accessibles. Ça, c'est intégré dans les réflexes de suivi et d'évaluation des programmes.

1825

LA PRÉSIDENTE :

1830 J'ai lu quelque part que, au niveau des services offerts, ce principe-là est intégré. On vient de parler des programmes d'Accès-Logis. Vous parliez aussi par rapport aux sports et loisirs. Je ne sais pas si on pourrait aussi, lors de l'atelier, le troisième atelier qui va porter sur

sports et loisirs, faire état de ce qu'on fait aussi par rapport à ça?

Oui, madame?

1835

M. LINE MORAND :

Je viens au nom des grands parcs, mais nous aussi on a cette considération, c'est qu'on travaille avec Keroul, entre autres, et François Masson pour tout ce qui est aménagement de parcs. Alors, si on parle d'espaces naturels plus précisément, on a consulté pour toutes sortes de types de revêtement de gravier, les bâtiments sont accessibles. En termes de communication, sur les brochures promotionnelles, on indique si la personne doit être accompagnée ou si elle peut venir seule.

1840

1845

Alors, on tente depuis, je dirais, une dizaine d'années de favoriser cette clientèle et surtout de consulter lors justement d'ajouts d'activités ou d'aménagements. C'est un souci constant.

LA PRÉSIDENTE :

1850

Il y avait quatre créneaux.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1855

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1860

Donc, on a touché l'habitation, loisirs et services, parce qu'il y a des services maintenant pour les malentendants, etc. Et le quatrième?

Mme THÉRÈSE COLIN :

1865

Ça, ça fait partie du domaine de la communication et de l'information. Ce sont vous parlez, là, les services pour les malentendants.

LA PRÉSIDENTE :

1870

Oui. Et le quatrième créneau?

Mme THÉRÈSE COLIN :

Bien, c'est l'ensemble des programmes et services. Et ça, ça veut dire tout ce qui est

1875 offert comme programme par la Ville devrait pouvoir être aussi accessible à l'ensemble de la population et donc aux personnes handicapées aussi. Mais ça, ça peut être n'importe quoi que la Ville offre : l'ouverture de la piscine, un camp de jour pour un enfant, etc. On ne devrait pas dire: «Bien, là, vous ne pouvez pas y aller parce que vous êtes une personne handicapée.» Vous comprenez?

1880 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Mais ça, ça regroupe déjà des services qu'on...

1885 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

Bien, ça regroupe tout ce que la Ville pourrait proposer.

LA PRÉSIDENTE :

1890 ... qu'on vient de parler. On n'a rien oublié là.

Mme THÉRÈSE COLIN :

1895 Juste pour dire, ce qui est dit là, c'est très important. Parce que ces services-là ont effectivement commencé à intégrer cette notion-là et à essayer de l'appliquer. Et on trouverait comme logique que la Ville, du même coup dans sa politique familiale, intègre ce principe-là aussi pour s'assurer que l'ensemble des activités qui sont développées dans les Plans d'action famille ait cette préoccupation-là.

1900 Ça paraîtrait logique d'abord en cohérence, premièrement. Puis deuxièmement, on ne comprendrait pas que, dans une politique familiale, ça n'y soit pas si ça y est partout ailleurs, puis ça permettra de faire les joints à un moment donné. Puis il ne faudrait pas que la politique familiale oublie cet élément-là. Vous comprenez?

1905 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1910 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

Donc, c'est une suggestion, une question.

LA PRÉSIDENTE :

1915 Que vous pourriez peut-être...

Mme THÉRÈSE COLIN :

1920 Mais on va probablement ramener ça dans les commentaires, parce que pour nous c'est excessivement important.

LA PRÉSIDENTE :

1925 Dans un mémoire?

Mme THÉRÈSE COLIN :

Dans un mémoire. On va sûrement vous faire un écrit, oui.

1930 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci.

Madame Gold.

1935

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui. Je continue cette question. Si je comprends bien, vous dites que cet enjeu est un enjeu transversal.

1940

Mme THÉRÈSE COLIN :

Exact.

1945

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Est-ce que j'ai bien raison?

Mme THÉRÈSE COLIN :

1950

Oui.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1955

Qui doit apparaître dans toutes les politiques. Et si je comprends la Ville – la Ville répond, dites-moi si je me trompe – que la Politique d'accessibilité universelle garantit cette transversabilité. Est-ce que c'est bien ça que la Politique d'accessibilité universelle veille à ce que cet enjeu soit transversal et s'applique à tous les secteurs et toutes les autres politiques?

Est-ce que j'ai bien compris la réponse? Plus ou moins?

1960

M. PIERRE BÉLEC :

J'ajouterais ou je nuancerais. Dans les documents d'orientation et de politique auxquels il est fait référence dans le cadre de référence, qui est plus le document d'orientation, en page 15, on cite un ensemble de documents qui viennent apporter leur écho, qui viennent structurer l'action en faveur des familles également.

1965

On parle notamment de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, laquelle charte a consacré la place du principe d'accessibilité universelle dans les actions de la Ville. Donc, c'est là qu'on trouve l'affirmation première, je dirais, ou en tout cas la mieux placée par rapport à l'ensemble de la prestation de services de la Ville.

1970

Et le plan lui-même, que j'avoue ne pas avoir parcouru, le Plan d'action 2007 de la Ville en matière d'accessibilité universelle précise un certain nombre d'actions, mais ces actions-là se retrouvent effectivement dans tous les services.

1975

Mme THÉRÈSE COLIN :

Mais pour apporter des précisions, le principe d'accessibilité universelle est dans plusieurs des documents de la Ville, dont notamment le Plan d'urbanisme. Il y est aussi dans ce qui est actuellement la charte du piéton. Il est dans le Plan de transport. Il est effectivement dans la Charte montréalaise qui est le document chapeau, si je peux dire.

1980

En ce qui concerne le plan de la Ville en matière d'accessibilité universelle, tel qu'il est décrit là, c'est un ensemble de 33 recommandations qui touchent un peu tous les secteurs de la Ville parce que c'est plus un plan d'action. Donc, il touche un petit peu tous les secteurs et effectivement il va toucher les quatre domaines dont je vous ai parlé tout à l'heure.

1985

Mais c'est plus aussi de bien se rappeler que, une famille, c'est un ensemble de personnes, ce n'est pas juste une personne handicapée. Et donc, c'est important que dans la Politique familiale on en tienne compte, parce que là les actions vont être faites non pas en fonction de la personne handicapée mais de la famille dont un membre est handicapé.

1990

Donc, c'est pour ça aussi que je pense que c'est important de le ramener là. Parce que notre champ d'action est un petit peu différent. Et donc, la Politique en accessibilité universelle, qui est plus un plan d'action, ne peut pas recouvrir la dimension de la famille. En tout cas, ce n'est pas tout à fait la même...

1995

Est-ce que c'est clair?

2000

LA PRÉSIDENTE :

C'est noté. Merci.

2005 **Mme THÉRÈSE COLIN :**

J'ai une autre petite question. Ça concerne plus la question de l'habitation. Parce que je partage avec l'exposé, et avec monsieur Bélec donc, le fait que l'habitation c'est quelque chose de clé pour Montréal, pour toutes les personnes, en tout cas pour qu'elles puissent rester là.

2010

Et pour nous particulièrement dans le domaine des personnes handicapées, parce que comme on vous a dit tout à l'heure, elles sont relativement captives de leurs services, donc elles doivent habiter Montréal pour une partie, pas toutes, mais une partie et vous n'aurez pas besoin de chercher à les retenir. Mais par contre, vous avez besoin de chercher à faciliter leur vie, parce que leur vie n'est pas nécessairement facile.

2015

En matière d'habitation, souvent les familles de personnes handicapées, pour diverses raisons, quand il y a un couple, il y en a un qui perd son travail souvent pour s'occuper de la personne handicapée. En tout cas, c'est quelque chose d'assez fréquent. Donc, ce sont aussi souvent des familles plus pauvres. Alors, la question de l'habitation est centrale parce qu'il faut qu'ils habitent là.

2020

Le bâti à Montréal, ce n'est pas toujours un bâti en rez-de-chaussée là. Donc, ça prend des logements accessibles et des logements aussi qui sont insonorisés, parce qu'on a aussi des personnes qui font du bruit. Et donc, c'est au travers du logement abordable qu'on est obligés d'agir. Et en plus, comme à Montréal les prix augmentent, ça rend encore plus difficile pour nos familles la possibilité de l'accès à la propriété. Puis je vois qu'une partie des actions sont sur l'accès à la propriété.

2025

Donc, c'est un commentaire, une question. Est-il possible aussi d'insister d'avoir vraiment des programmes de logements abordables. Je sais que Montréal en a, mais d'insister fortement dans une période de hausse de l'immobilier que ça, ce soit favorisé, si vous voulez. Parce que par rapport à il y a vingt ans, ce n'est probablement pas la même situation actuellement. Alors, c'est une question, est-ce que ça peut être pris en considération?

2030

2035

LA PRÉSIDENTE :

Ce que j'aimerais savoir, c'est par rapport aux programmes. Il y a le logement social, le logement communautaire, le logement abordable. Que ce soit des coopératives, je pense que, si je me souviens bien, dans le programme Accès-Logis entre autres, on est obligé, comme vous disiez tout à l'heure, d'avoir une accessibilité universelle.

2040

2045 La question de madame, est-ce que ça touche surtout le logement abordable ou tous vos programmes de financement? Il doit y avoir des critères aussi dans ce que vous exigez comme bâtiment?

Mme SUZANNE LaFERRIÈRE :

2050 C'est une réponse qui va toucher les programmes et pas simplement ceux de la Ville.

D'abord, dans un premier temps, je pense qu'il faut regarder le marché privé, parce que ça représente 93 % des unités d'habitation sur l'île. Donc, la Ville ne peut pas évidemment prendre en charge cet immense parc-là.

2055 Par contre, on gère sur le territoire de la Ville les programmes du gouvernement du Québec qui permettent l'adaptation de domicile. Donc, ça, c'est un programme qui est financé par Québec mais qui passe par nos services. Et la mise en oeuvre, les liens avec les ergothérapeutes, l'évaluation du bâtiment, tout ça, ça se fait à la Ville.

2060 Présentement, on est dans une phase accélérée, on rattrape là, il y avait un retard des listes d'attente important. Donc, on est dans une phase de rattrapage. Mais ça, c'est quelque chose qui se décide au niveau du gouvernement du Québec. Donc, ça, c'est un premier élément du tableau de nos réponses pour les personnes handicapées ou celles qui peuvent avoir besoin d'adaptation particulière.

2065 Le deuxième élément, là on tombe dans le domaine des programmes de développement. Les programmes de développement, on a Accès-Logis, qui est le programme peut-être le plus connu, qui produit du logement pour les coopératives, les organismes à but non lucratif. C'est un programme qui vise les familles qui sont à faible revenu, mais il y a une composante de mixité sociale qui fait qu'on va chercher également des petits travailleurs. On crée des milieux de vie qui sont peut-être un peu comme ceux des quartiers.

2075 Donc, à l'intérieur d'Accès-Logis, il y a plusieurs cibles. C'est un programme qui a des volets, qui est structuré avec des volets par le gouvernement du Québec. On l'applique à Montréal. On respecte ces volets-là.

Un volet qui vise des personnes très vulnérables; par exemple, des anciens sans abri, des femmes en difficulté.

2080 Un volet qui vise des personnes âgées. Alors, on va faire un type de bâtiment très particulier qui offre des ascenseurs. Tout est entièrement accessible évidemment à l'intérieur de ce volet-là.

2085 Le troisième volet, c'est un volet plus général, qui vise autant les familles que des personnes seules. Et dans ce volet-là aussi, on a des cibles d'accessibilité plus difficiles parce que souvent on est avec les contraintes architecturales, mais on réussit quand même à avoir un pourcentage de nos logements qui vont être accessibles et qui vont évidemment viser les gens à faible revenu parce que c'est la cible. À revenu faible et modeste, c'est vraiment la cible.

2090 Donc, c'est avec ces outils-là qu'on travaille présentement. Et aussi, dans le secteur privé, on peut à l'occasion, au hasard des programmes, donner une aide complémentaire à des promoteurs qui voudraient... mais ça, c'est plus rare. Disons que les principaux véhicules, on parle vraiment d'Accès-Logis pour le logement social et abordable et le programme d'adaptation de domicile.

2095

Mme THÉRÈSE COLIN :

2100 Donc, je ne sais pas si vous saisissez que tout ce qui est justement... bon, le programme d'adaptation de domicile, c'est dans des logements privés. Donc, c'est relativement difficile. D'abord, c'est un programme qui a plusieurs années d'attente. Puis quand on devient une personne handicapée, on ne peut pas toujours attendre ou alors on reste enfermé dans son logement, en tout cas toutes ces questions-là.

2105 Mais tout ça pour dire que si quatre-vingt... vous avez dit le pourcentage du logement est privé...

LA PRÉSIDENTE :

93.

2110

Mme THÉRÈSE COLIN :

2115 Donc, c'est des endroits qui ne sont pas nécessairement facilement accessibles par les personnes handicapées. Il ne nous reste pas grand-chose, quand on est dans le logement abordable, à partager avec tout le monde, parce que je comprends qu'il y a aussi d'autres personnes qui ont besoin là.

2120 Je pense qu'il faut vraiment que la Ville ait une grande considération sur comment ouvrir des logements pour des personnes handicapées, parce que justement dans le bâti privé, ce n'est pas tellement facile.

LA PRÉSIDENTE :

2125 J'aimerais essayer de mesurer l'envergure du problème pour les personnes que vous représentez. Est-ce qu'il y a de longues listes d'attente? Est-ce que c'est vraiment l'enfer parce

que les gens ne peuvent pas se trouver de logement? Pourriez-vous nous expliquer un petit peu c'est quoi la situation?

Mme THÉRÈSE COLIN :

2130

D'abord, ce que je peux vous dire, c'est le programme dont on parle qui est effectivement le seul programme pour adapter des logements qui ne le seraient pas, c'est un programme qui a une liste d'attente qui peut aller, selon les périodes, parce que tout d'un coup quelques fois on débloque de l'argent, mais ça peut aller jusqu'à sept-huit ans. Alors, il y a des gens qui peuvent l'avoir plus...

2135

Comme pour l'instant, effectivement, il y a un phénomène d'accélération. Donc, là, les listes d'attente se réduisent. Mais même quand vous avez une maladie évolutive et puis que vous ne pouvez pas attendre sept, huit ans, mais même une famille, vous voyez ce que ça peut... même si c'est deux ans, deux ans, trois ans, porter votre personne handicapée pour qu'elle puisse monter dans un étage, c'est complètement hallucinant. Le transport adapté d'ailleurs, je pense que monsieur pourrait le préciser, leurs chauffeurs ne vont pas chercher des gens à l'étage, il faut que la personne soit capable de sortir de son logement.

2140

Donc, c'est des problèmes considérables. Vous ne pouvez pas aller faire vos commissions. Vous êtes dépendant entièrement. Puis, bon, ce n'est pas normal premièrement pour une personne d'être dépendante entièrement. Mais si c'est une personne qui est un travailleur, il ne peut plus aller travailler. Si c'est une personne qui a une famille, il ne peut pas s'en occuper. Donc, c'est des problèmes d'envergure pour la personne qui le vit.

2145

2150

Bon, toutes les personnes ne sont pas handicapées à ce point-là, mais pour ceux qui le vivent, c'est très difficile. Et pour ceux qui sont chargés de famille, c'est vraiment hallucinant.

Puis vous avez des maladies qui sont des maladies évolutives comme la sclérose en plaques, des choses comme ça. Vous commencez, vous êtes debout, mais vous ne savez pas combien de temps ça va durer. Et quand vous avez des enfants à charge, ce n'est pas les enfants qui sont supposés être les soutiens de famille, c'est les parents. Donc, ça prend vite... ça modifie la façon de vivre de la famille. Ça met du poids sur des jeunes adolescents ou autres. Dans certains cas, c'est quand même assez compliqué.

2155

2160

Je ne peux pas vous donner de statistiques sur les attentes. Il y a aussi des listes de logements adaptés. Alors, bon, il y a des processus pour essayer d'en avoir, mais on a aussi beaucoup de familles qui attendent.

2165

LA PRÉSIDENTE :

Je pense ce serait intéressant dans votre mémoire ou votre présentation écrite de nous

2170 indiquer tout ça. On aura l'occasion, lors de l'audition des mémoires, de se reparler probablement et de vous poser plus de questions pour avoir vraiment un portrait, parce qu'il faut essayer aussi de jauger exactement l'envergure du problème.

2175 Je sais que pour chaque personne, c'est très difficile, mais il faut essayer de voir comme solution demander des changements au programme, avoir un créneau du programme Accès-Logis qui est réservé seulement à vous, mais il faut quand même de la matière pour faire une proposition. Alors je m'attends à ce que vous nous donniez plus de détails à ce sujet-là.

Mme THÉRÈSE COLIN :

2180 C'est bon, on va vous revenir là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Madame LaFerrière.

2185 **Mme SUZANNE LaFERRIÈRE :**

Merci, Madame la Présidente. Je veux juste apporter une précision.

2190 C'est que quand on développe présentement des logements pour des personnes qui sont gravement handicapées, ça c'est une nouveauté qui se fait en collaboration avec les réseaux communautaires et aussi de plus en plus avec le réseau de la santé. Ça ne veut pas dire qu'on est en train de devenir un remplacement des hôpitaux, mais c'est plutôt qu'on répond aux besoins des familles, des personnes qui veulent être autonomes. Et entre autres, le programme Accès-Logis leur permet.

2195 Mais ce que je veux souligner, c'est que c'est un univers de partenariat. Parce que ça prend non seulement des organismes qui sont en mesure de monter les projets, qui vont les gérer, mais ça prend un système de triangulation pour que le financement fonctionne. Et ça, ça implique le réseau de la santé.

2200 Donc, encore une fois, la Ville n'est jamais tout à fait seule dans cet univers-là. Ce n'est pas pour se délester de nos responsabilités...

LA PRÉSIDENTE :

2205 Non, non. Pour moi, c'est clair.

Mme SUZANNE LaFERRIÈRE :

2210 ... on porte le bout habitation. Mais c'est clair que ces projets-là, qui sont des projets

souvent où on questionne la frontière entre est-ce que c'est de l'hébergement, est-ce que c'est de l'habitation, mais on reconnaît la volonté des gens de vivre de façon autonome, mais ce sont des projets qui sont difficiles à monter. Mais c'est quand même une réalité qui se fait présentement à l'intérieur de ce qu'on appelle le volet 3 d'Accès-Logis.

2215

Donc, un peu pour répondre à votre question, le véhicule, il existe. Le cadre de programme, il existe, il fonctionne. On accueille les projets, mais les projets sont difficiles à monter parce que ça sous-entend des collaborations en amont avec des partenaires dans le milieu communautaire et dans le réseau de la santé.

2220

LA PRÉSIDENTE :

C'est pour ça que je veux que madame nous présente quelque chose par écrit. Parce qu'il y a aussi des fondations où vous pouvez aller chercher des fonds pour aider ces personnes-là. On pourra en reparler plus longuement de la solution des avenues lorsque vous viendrez présenter un mémoire.

2225

Mme THÉRÈSE COLIN :

Mais là aussi, je vais vous dire tout de suite, on ne pense pas que c'est au cas par cas qu'on va pouvoir faire des choses. Et on est vraiment aussi dans une solution d'accessibilité universelle, c'est-à-dire faire des nouveaux logements qui le soient. Parce que non seulement ça va nous servir à nous mais ça va aussi servir à d'autres. Parce qu'on n'arrivera jamais à répondre au cas par cas à tous les cas. Donc, il faut penser autrement.

2230

2235

Puis je pense qu'il faut penser durable, et la façon de penser durable, c'est de se dire: bien, il y a ces personnes-là, mais il y a aussi toutes les personnes qui deviennent âgées, qui deviennent tout simplement handicapées parce que, en vieillissant, on perd des fonctions. Donc, quand on arrive à bâtir des logements qui sont accessibles, on se dessert beaucoup mieux qu'avec des programmes qui viennent réparer des logements après, si vous voulez. Donc, oui, c'est une perspective.

2240

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

2245

Mme THÉRÈSE COLIN :

Merci.

2250

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant madame Véronique Colas. Bonsoir.

2255 **Mme VÉRONIQUE COLAS :**

2260 Bonsoir. Donc, je suis agente de recherche au Conseil Jeunesse de Montréal. Ma question porte sur le cadre de référence, en fait un des objectifs du cadre : favoriser les liens intergénérationnels. Donc, dans cet objectif-là, on parle surtout de la famille «réseau» qui constitue un support à la famille «résidente». Je voulais savoir s'il y a eu des besoins aussi soulevés pour les familles qui ne disposent pas de ce soutien-là comme famille «réseau».

2265 Je pense, par exemple, aux familles immigrantes, qui n'ont pas forcément les grands-parents, les oncles, les tantes, etc. qui ont immigré avec eux. Donc, est-ce qu'il y a eu des besoins qui ont été soulevés particulièrement auprès de ces familles-là en matière de soutien familial.

LA PRÉSIDENTE :

2270 Soutien familial dans quel sens?

Mme VÉRONIQUE COLAS :

2275 Dans le sens qui est indiqué finalement dans l'objectif «favoriser les liens intergénérationnels». Donc, c'est au quotidien, un soutien auprès des parents au niveau de leurs enfants.

LA PRÉSIDENTE :

2280 Monsieur Bélec.

M. PIERRE BÉLEC :

2285 Je reconnais que la question est très précise. Je n'ai pas vraiment de réponse, sinon que peut-être vous en savez plus que nous là-dessus. Dans certaines communautés, les liens et le soutien apporté par la famille ou d'autres membres de la communauté peuvent être plus grands que chez les familles qui sont établies ici depuis longtemps. Mais non, on n'a pas eu accès à des données. On n'a pas eu de...

2290 À moins que, Jean, ça te dise quelque chose? Je reconnais bien la question mais, un, elle n'a pas été posée. Puis deux, il n'y a pas de réponse non plus. Alors, on peut faire les deux.

Mme VÉRONIQUE COLAS :

2295 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous, est-ce que vous avez discuté de cette problématique-là?

2300

Mme VÉRONIQUE COLAS :

Je dirais que c'est juste un questionnement qui m'est apparu à la lecture du document seulement, mais je n'ai pas non plus de données particulières. C'était aussi, sachant qu'il y a eu des chantiers, des citoyens qui avaient exprimé leurs besoins, c'était à savoir si éventuellement ça avait été le cas.

2305

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Dominique.

2310

M. JEAN DOMINIQUE :

Ce qui a été mentionné dans certains chantiers, c'est que souvent tu as des associations ou groupes de soutien à différentes communautés et très souvent, ces communautés-là, ce qu'on réalise, c'est qu'elles sont fermées sur elles-mêmes. Et ce qu'on constate, c'est que ça pourrait être un lieu intéressant, ces groupes d'entraide là, pour diffuser les services offerts dans un arrondissement et aussi pour informer l'arrondissement de ce que j'appellerais les besoins de leur «clientèle». C'est sorti à certains endroits, surtout dans les arrondissements où il y a plusieurs communautés culturelles qui y vivent.

2315

2320

Mme VÉRONIQUE COLAS :

D'accord, merci.

2325

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous une autre question?

2330

Mme VÉRONIQUE COLAS :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2335

Merci. Par rapport aux chantiers, on voyait tout à l'heure dans votre présentation qu'il y avait 500 citoyens qui avaient participé aux chantiers. Je me demandais si ces citoyens-là,

c'était des citoyens ordinaires ou c'était des personnes qui représentaient des organismes.

2340 **M. PIERRE BÉLEC :**

J'apporterais quand même une nuance. Le chiffre de 500 s'applique à l'ensemble des gens qui ont participé à des assemblées. Dans plusieurs arrondissements, il y a eu des assemblées assez considérables qui ont amené les gens à s'exprimer. C'est pour ça qu'on peut dire qu'ils ont dit quelque chose qui nous a influencé; ça, c'est clair.

2345 Par contre, les chantiers eux-mêmes, moi, je dirais que c'est peut-être plus de l'ordre de 200 personnes, à raison de peut-être une dizaine en moyenne dans chacun des arrondissements. Mais c'est quand même un chiffre important.

2350 Donc, la question de fond «qui était là», je pense que je passerais la parole à Jean, parce qu'il a fréquenté encore plus que moi les chantiers. Mais la réponse, c'est que c'est certainement les deux. Mais il a rencontré des situations assez cocasses où, par exemple dans un arrondissement donné, il s'est trouvé que les représentants de la société civile étaient tous des représentants d'organismes qui demeuraient à l'extérieur, tous, de l'arrondissement.

2355 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est pour ça que je vous ai posé la question, pour avoir un peu le portrait de...

2360 **M. JEAN DOMINIQUE :**

J'apporterais une nuance. Ce que Pierre dit, c'est vrai. Ça a été le cas dans le cas d'un arrondissement qui ont réalisé quand même six consultations, pour lesquelles ils avaient invité des gens de jour et de soir. Et bien entendu, de jour, bien, il y a eu deux représentants des écoles primaires. Bien, les représentants, les directrices des écoles connaissent bien les familles, connaissent bien les besoins du milieu, etc. Ces deux personnes-là n'avaient soit pas d'enfants ou n'étaient pas résidentes du quartier, mais elles parlaient quand même en connaissance de cause.

2370 Des fois, tu as le représentant, je ne sais pas, moi, d'un groupe de soutien aux familles qui, lui, avec le temps a déjà demeuré dans l'arrondissement, mais pour différentes raisons ne demeure plus dans l'arrondissement, mais travaille avec des familles de l'arrondissement, etc., etc. Ça fait qu'il y a eu des situations comme ça où, aussitôt qu'on tombe avec des représentants de groupes, c'est arrivé souvent que ces gens-là sont dans des situations comme ça.

2375 Mais dans les chantiers des arrondissements, règle générale, le critère de base, c'est quelqu'un qui y demeure, qui utilise les services et qui va avoir soit un lien direct ou indirect avec

les familles.

2380

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Ça va, Madame?

2385

Mme VÉRONIQUE COLAS :

Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2390

Merci. Si on continue un petit peu dans la gestion de la politique, vous parliez tout à l'heure aussi des arrondissements qui se sont dotés en permanence d'un chantier corporatif famille. Ils vont éventuellement tous s'en doter un, j'imagine, mais quels sont les arrondissements à ce jour qui ont déjà leur chantier?

2395

M. PIERRE BÉLEC :

J'ai apporté une liste, mais la liste ne répond pas exactement à cette question, sur laquelle on a fait effectivement un inventaire, mais je ne l'ai pas avec moi. Mais peut-être, Jean, de mémoire, on pourrait y aller. Il reste que c'est la vaste majorité qui ont décidé de se doter de cette cellule permanente. Ça, c'est certain.

2400

Je ne voudrais pas ici identifier des abstentionnistes, mais peut-être qu'on peut donner quelques exemples d'enthousiasme autour de ça.

2405

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce qu'il y en a qui ont décidé de ne pas en avoir un?

2410

M. PIERRE BÉLEC :

C'est-à-dire qu'il y en a qui n'avaient pas encore décidé s'ils étaient pour en avoir un. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de décisions fermes à l'effet de ne pas faire ça. Là, il y a un mouvement qui va dans ce sens-là, dans le sens d'en avoir.

2415

LA PRÉSIDENTE :

Parce que, comme vous savez, pour préparer la politique, ça prend des sous. Pour avoir un chantier en permanence, ça prend des sous. Est-ce qu'il y a finalement des argents dans les arrondissements qui ont été prévus?

2420

M. PIERRE BÉLEC :

2425 Vous avez des réalités de ce type-là pour des politiques sectorielles, disons, ou des aspects qui fonctionnent sans qu'il y ait d'argent. Dans le domaine du loisir, par exemple, il y a de l'argent qui est investi dans le service qui est donné. Mais pour réunir des gens pour leur demander leur opinion ou leur demander de participer à l'orientation du domaine, les gens le font gratuitement.

2430 Alors, c'est la même chose par rapport à un chantier famille. Les gens qui y viennent, il ne leur viendrait pas à l'esprit qu'ils doivent être payés. Je pense que ce n'est pas de ça que vous parlez, de toute façon. Mais dans la mesure où il y aurait des études à faire ou des recherches, là c'est possible que l'arrondissement ait à aller avec un fond de tiroir pour faire une étude spécifique.

2435 Pour ce qui est de l'élaboration de cette politique-ci, les arrondissements ont tous bénéficié d'un montant de 7 000 \$ à 7 400 \$. Si vous multipliez par 19, bien, ça donne près de 140 000 \$. Donc, c'est un peu plus de la moitié de l'argent que le gouvernement a donné à la Ville pour élaborer la politique, qui est 277 000 \$. Donc, il y a eu de l'argent pour le faire et la très vaste majorité s'en sont prévalus.

2440 Mais pour la suite des choses, pour l'instant, il n'y a pas de budget qui est identifié pour ça. Et j'imagine que s'il y a de l'argent à venir, parce qu'il y en aura toujours de toute façon un peu, ce sera plutôt pour réaliser des projets ou parfois pour faire certaines études, mais certainement pas pour créer le chantier ou lui permettre de fonctionner.

2445

LA PRÉSIDENTE :

2450 Non, mais pour faire un bilan, entre autres. Ce n'est pas des gros coûts, là...

2450

M. PIERRE BÉLEC :

Non.

2455 **LA PRÉSIDENTE :**

... mais il faut être réaliste aussi, il y a d'autres politiques sectorielles.

2460 **M. PIERRE BÉLEC :**

Oui.

2460

LA PRÉSIDENTE :

2465 Il ne faudrait pas qu'il y ait une politique d'acceptée au niveau de la famille et que finalement il n'y a rien qui se passe parce que les gens n'ont pas les budgets pour faire le bilan et le suivi. C'était surtout à ça que je me référais.

M. PIERRE BÉLEC :

2470 On constate, en tout cas, un engouement certain pour la Politique familiale. Pour avoir travaillé à plusieurs autres projets et avoir travaillé à les vendre en arrondissement, sur le Plan d'action famille, il n'y a pas eu une grosse vente à faire. Donc, je pense que les suivis, c'est quelque chose à quoi beaucoup de monde tient et je serais surpris que ça lâche.

2475

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être parce que vous êtes un bon vendeur aussi!

2480

M. PIERRE BÉLEC :

Non, non. J'ai essayé de vendre d'autres affaires et puis j'ai moins vendu.

LA PRÉSIDENTE :

2485

Monsieur Dominique.

M. JEAN DOMINIQUE :

2490

Différents éléments de complément. D'abord, du mois de février, je dirais, jusqu'à l'été, en général, les arrondissements se sont rencontrés à un rythme moyen d'une fois à toutes les trois semaines, une fois tous les mois.

2495

Donc, c'est des gens qui sont venus sur une base bénévole passer des avant-midi, des après-midi, qui ont aussi travaillé à l'organisation des consultations locales que j'appellerais, pas nécessairement des consultations publiques. Dans certains cas, ça a été cinq, six focus groupes avec des clientèles visées, etc., etc.

2500

Ça fait que localement, il y a des gens qui sont très disponibles à travailler à l'amélioration. Il y a des gens, c'est dans leur nature, qui sont spontanés à travailler à l'amélioration de la prestation de services.

De même, quand on a eu la semaine de lancement de la semaine de la famille, on a réussi assez aisément à trouver des familles qui s'impliquaient dans chacun des

2505 arrondissements, qui sont venus le dimanche de la Fête des mères là-bas. Donc, il y a une énergie et une synergie qui est là-bas, qui fait que ces chantiers-là comme tels ne génèrent peu ou pas de dépenses dans leurs activités courantes.

2510 Mais à partir du dépôt à leur conseil d'arrondissement du plan d'action, il est bien entendu que la fréquence des chantiers est très allégée. Je veux dire, premièrement, ils vont avoir à constater : est-ce que ce qui est convenu dans les plans d'action a été soutenu dans les budgets? Si ce n'est pas soutenu, le chantier va poser des questions.

2515 Et on se rend compte que plus un chantier est composé de gens du milieu, plus les actions se réalisent. Alors que quand il y a moins de chantiers ou que les gens viennent d'ailleurs, ils sont moins préoccupés. Mais là, les gens disent: «On a mis des heures. Est-ce que ça peut fonctionner?»

2520 L'exemple que je vous donnais l'autre jour, que je profite de l'occasion de donner aux autres, dans le cadre du Sommet de Montréal, il y a eu des sommets d'arrondissement à la grandeur de chaque arrondissement, pour lequel on a identifié, quoi – Pierre tu me corrigeras – mais plus de 2 000 attentes au total dans les arrondissements.

2525 Et quand on a fait le bilan d'année en année, surtout à la fin des quatre dernières années, de la quatrième année, 90 % de ce qui avait été convenu avec la population avait été réalisé sans un sou supplémentaire dans les arrondissements. Et quand on regarde au niveau du service corporatif, il y a eu 85 % des 300 projets qui ont été réalisés tel qu'attendu.

2530 Un exercice comme on fait là, on ne convient pas que ça prend de nouvelles arénas, on ne convient pas que ça prend de nouvelles piscines. On dit que ça prend un réajustement dans le choix des priorités.

2535 Donc, plutôt que faire un réaménagement de certaines rues, certains secteurs, on va en prioriser d'autres. Donc, l'argent qui était prévu à droite va être dépensé à gauche. Mais à la fin d'une année, l'ensemble de la mobilisation des ressources humaines, financières et organisationnelles va être en fonction des priorités convenues.

2540 Et ce qui est plus fort que le chantier, c'est que le conseil d'arrondissement s'y est engagé aussi. Ce n'est pas juste une décision entre personnes dans un local, il y a des obligations «contractuelles» entre élus et population. Ce qui fait que l'ensemble de la structure nous garantit la réalisation de ce qui est au minimum convenu dans les arrondissements.

LA PRÉSIDENTE :

2545 Alors, pour vous, ce qui est proposé pour l'ensemble des services de la ville centrale, vous regardez quand même au niveau du PIB aussi s'il peut y avoir des ajustements par rapport

au Plan d'action famille éventuellement.

M. JEAN DOMINIQUE :

2550

Dans les suggestions qui sont indiquées dans le Plan d'action famille, dans le plan collectif, tous les intervenants, il y en a quelques-uns ici, on leur a demandé de s'assurer que les sous venaient avec ce qui était écrit là, de façon à ce que ça ne soit pas une opportunité pour des fonctionnaires d'écrire des choses et ensuite de ça, bien, dire: «Ah! bien, la Ville n'avait pas prévu d'argent.» Donc, là, c'est la responsabilité de qui?

2555

Donc, toutes les actions qui sont mentionnées actuellement, si elles sont ciblées et suivies, il y a ce qu'il faut pour les réaliser.

2560

LA PRÉSIDENTE :

Et s'il y a des propositions des citoyens qui ne sont pas prévues, qu'est-ce qui va arriver?

M. JEAN DOMINIQUE :

2565

À ce moment-là, on va travailler à partir de la liste et on s'ajustera en conséquence.

LA PRÉSIDENTE :

2570

Parce que vous dites qu'il n'y a pas d'argent neuf pour cette politique.

M. JEAN DOMINIQUE :

Non.

2575

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien dit quelque part.

2580

M. PIERRE BÉLEC :

C'est clair.

M. JEAN DOMINIQUE :

2585

C'est ça, c'est clair, ça. Mais quand les arrondissements, lors du Sommet de Montréal, avaient toutes leurs priorités d'action et que la population est venue jouer dans leurs priorités,

on les a faites. C'est un choix.

2590 **M. PIERRE BÉLEC :**

2595 En complément de réponse, je dirais deux choses. C'est que le fait de dire il n'y a pas un paquet d'argent au milieu de la table, d'abord il n'y a pas eu de course pour aller le prendre, mais surtout ça a stimulé beaucoup l'imagination: «Qu'est-ce qu'on peut faire qui est simple?» Parce que les administrations publiques ont facilement le goût de la complexité ou de la complication.

2600 Tandis que là, il n'y a pas d'argent au milieu de la table. Ça veut dire que dans certains domaines, en tout cas, on va être obligés d'inventer des choses simples qui vont faciliter la vie des familles, mais qui ne coûteront pas un sou de plus.

2605 Quand on modifie l'horaire d'un bureau Accès Montréal, pas en ouvrant de nouvelles plages horaires, mais en coupant des plages horaires à un endroit et en ajoutant d'autres ailleurs le soir ou le samedi, bien, ça se fait en négociant avec le syndicat, mais ça se fait et ça ne coûte pas un sou de plus.

2610 Par ailleurs, l'autre dimension, c'est la relation avec les politiques existantes ou récemment adoptées, qu'on parle du Plan de transport ou qu'on parle d'autres politiques où il y a une dimension lourde en infrastructures. Bien, moi, je suis porté à croire que, peut-être pas l'année prochaine mais avec le temps, on pourra constater que ça a eu un impact sur les écoles, par exemple, les rues et les trottoirs des écoles primaires, parce qu'on aura quelque part ajouté une dimension dans les critères qui est: «Si ça passe à côté d'une école, oups! ça vient de prendre un niveau de plus dans les priorités».

2615 Et comme ça, les abords des écoles auront été davantage sécurisés, mais ça n'aura rien coûté de plus. Ça se sera fait avec l'argent qu'on a au programme triennal d'immobilisations pour refaire les rues ou même encore pour refaire les conduites d'eau, parce qu'il y a une conduite principale qui passe par là et puis il fallait la refaire.

2620 Alors, c'est dans ce sens-là qu'il n'y a pas d'argent mais, au fond, chacune des politiques peut apporter quelque chose à la politique familiale. Et la réaction qu'on a eue de la part à la fois des élus et des responsables de ces services-là, c'est que d'être présents au coeur de la politique familiale, ça leur apportait un élément de priorisation additionnel. Et moi, je suis porté à croire que ça va se produire.

2625 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Madame Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2630

Oui, j'ai quelques questions sur des aspects techniques du projet et son suivi. Il est proposé que, le chantier famille et sur le suivi du Plan d'action famille de la Ville de Montréal, un comité de pilotage et multiples autres comités ont été impliqués dans l'élaboration du projet. Est-ce qu'on peut comprendre que ces comités vont cesser leurs travaux et ne seront pas impliqués dans le suivi qui serait assumé par le chantier famille?

2635

M. PIERRE BÉLEC :

2640

Oui. Là, vous allez dans le détail de la structure, et vous avez raison. Mais pour l'instant, je dirais que l'avenir est aux mains du chantier famille, dans la mesure où c'est l'instance dirigeante ou orientante plutôt. Bien, ce sera à eux de voir quel est le meilleur outil pour y arriver.

2645

C'est sûr que ce qui nous a beaucoup aidés dans l'élaboration du cadre de référence et du plan collectif et de la démarche en général, c'est qu'on ait un comité des élus, d'une part, et que, d'autre part, on ait un comité de pilotage administratif où on trouvait à parité des représentants des arrondissements et des représentants des services corporatifs, notamment. Est-ce qu'ils jugeront que c'est nécessaire de s'équiper de la même manière? C'est possible. Mais on ne l'a pas dit à leur place.

2650

Mme JUDY GOLD, commissaire :

À quel moment le chantier de famille va entrer en fonction?

2655

M. PIERRE BÉLEC :

Ce n'est pas précisé mais, au fond, je pense qu'il faudrait que ce soit le plus tôt possible. Ça devrait se faire, même se préparer j'imagine. Ce n'est pas vraiment de notre ressort, là, mais c'est une suggestion qui pourrait être faite sûrement par la commission. Il ne faut pas que ça tarde après le dépôt du rapport, en tout cas.

2660

Mme JUDY GOLD, commissaire :

D'accord, merci.

2665

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant madame Katia Morin. Bonsoir.

Mme KATIA MORIN :

2670

Je vais essayer de formuler ça de façon claire. Je suis un peu préoccupée par rapport à la place des familles dans ce processus-là. Pour moi, une politique, c'est un processus qui évolue, qui est vivant. Et je voudrais savoir comment on fait... dans le fond, est-ce qu'il y aurait un mécanisme qui va garantir vraiment la préoccupation des familles au coeur de tout ça.

2675

Ça m'interpelle déjà ce soir de voir si peu de familles, dans le fond, ici. Je porte cette préoccupation-là. Parce que j'ai bien compris que dans les chantiers familles, il y avait cette opportunité-là, mais ce n'est pas garanti non plus la présence des familles sur les instances décisionnelles dans l'actualisation de la politique en tant que telle. Et puis c'est un peu ma question et ma préoccupation.

2680

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélec, dans la gestion de la politique...

2685

M. PIERRE BÉLEC :

Je peux tout simplement dire que Jean et moi, on la partage à 100 %, pas dans le sens qu'il y aurait un refus ou une volonté de les écarter, mais c'est dans les moyens de les attirer et de les garder. C'est vraiment là un défi. Parce qu'effectivement beaucoup d'organismes existent pour représenter des causes sectorielles, mais qui ne sont pas la famille. Je pense que tout le monde a sa place, mais le plus grand risque, c'est que les familles n'y soient plus. Et ça, c'est sûrement le plus grand défi.

2690

2695

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez quelque part dans le plan d'action, et même dans votre présentation tout à l'heure, vous disiez que les familles représentent 20 %, les familles au Québec. Est-ce que vous avez une donnée pour dire quel est le pourcentage de la population de Montréal? Est-ce que les familles, ça représente 40 %? 60 %? 70 %?

2700

M. PIERRE BÉLEC :

Non, je n'ai pas le chiffre avec moi. La dernière vérification que j'avais faite avec, entre autres, notre spécialiste, c'est qu'on est en plein dans le mille par rapport au Québec. Il n'y a pas vraiment de différence. Des enfants...

2705

LA PRÉSIDENTE :

Vous dites que la population de Montréal, 20 %?

2710

M. PIERRE BÉLEC :

N'a pas moins d'enfants ni plus d'enfants que le restant du Québec n'en a.

2715

LA PRÉSIDENTE :

Que le restant du Québec.

2720

M. PIERRE BÉLEC :

On est dans la moyenne.

LA PRÉSIDENTE :

2725

Et si vous prenez, je ne sais pas, le 1.8 million d'individus à Montréal, les familles, ça représente quel pourcentage de cette population-là? C'est le tiers? C'est les deux tiers?

M. PIERRE BÉLEC :

2730

Ça, je ne l'ai pas avec moi. Je comprends bien la question. Vous savez, si on prend le Plateau Mont-Royal, par exemple... mais même là, je ne me souviens pas bien de la statistique, mais vous avez quatre ou cinq portes avec une seule personne derrière et vous en avez une avec quatre. Et puis, bien, ça vous donne à peu près le ratio à un moment donné.

2735

LA PRÉSIDENTE :

Ce serait intéressant d'avoir une réponse précise, s'il vous plaît.

2740

M. PIERRE BÉLEC :

Oui, il existe effectivement une réponse.

LA PRÉSIDENTE :

2745

Ça doit exister quelque part, oui.

M. PIERRE BÉLEC :

2750

Mais ce dont je suis sûr, c'est qu'on n'est pas en marge du Québec au moins sur ce point-là.

LA PRÉSIDENTE :

2755 D'accord. Madame, avez-vous une autre question?

Mme KATIA MORIN :

2760 Oui, j'ai une autre question. Puis je voudrais amener une précision à mon premier point aussi. C'est de prendre en compte les familles dans ce processus-là, mais qu'elles soient à part entière participantes, mais également de prendre en compte la diversité des familles. Ça me semble important aussi dans les mécanismes que toutes les familles soient représentées.

LA PRÉSIDENTE :

2765 Est-ce que vous voyez à ce moment-là... vous avez sûrement apporté une réflexion. J'imagine que vous allez présenter ça dans votre mémoire pour assurer...

Me KATIA MORIN :

2770 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2775 ... qu'il y ait toujours une représentation à la Ville.

Mme KATIA MORIN :

2780 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Qui prend soin de tout ce qui a trait à l'aspect famille. C'est ça?

2785 **Mme KATIA MORIN :**

Oui. Je suis là ce soir parce que j'ai moi-même une famille, mais également pour représenter le rocfm, qui est le regroupement des organismes communautaires familles de Montréal, oui.

2790 Puis j'avais une deuxième question également. À plusieurs reprises, dans le cadre de référence, on parle de responsabilité partagée avec le milieu communautaire et associatif, et puis ça m'a amené des questionnements de l'ordre... bien, déjà comment ces arrimages-là vont être faits, quel support va être apporté de la part de la Ville au milieu associatif et

2795 communautaire, et puis peut-être aussi clarifier qui porte la responsabilité parce que, par moments pour moi, c'était flou, et à quel niveau aussi va être portée cette responsabilité.

En tout cas, pour moi, il y avait comme... ce n'était pas clair. Il y avait des zones... ça fait que je ne sais pas si vous avez des exemples plus concrets à illustrer de collaboration avec le milieu communautaire ou de pistes que vous envisagez dans l'actualisation de la politique familiale municipale.

LA PRÉSIDENTE :

2805 Montréal prévoit un chantier permanent. Est-ce que c'est à ce niveau-là qu'on pourrait assurer une continuité par rapport aux préoccupations?

M. PIERRE BÉLEC :

2810 Bien, comme j'ai essayé de le dire au point de départ, la politique familiale n'est pas le Plan stratégique de la Ville. Alors, ça ne se substitue pas à toutes sortes de relations qui existent.

Évidemment, le milieu communautaire, déjà, ça, c'est un terme très englobant. On pourrait parler des centaines d'ententes qui existent entre des organismes de sports, de loisirs, de culture et les arrondissements ou la Ville. C'est le plus gros partenariat, celui-là, sur lequel on peut fonder des actions.

Et il est certain qu'une politique familiale devrait être un considérant pour tout ce monde-là quand ils se parlent, si on pense à des résultats. C'est un des volets les plus vastes du partenariat municipal, mais il y en a d'autres également, et il est destiné à se développer. Il existe en matière de développement social aussi.

Pensons aux trente tables de concertation que la Ville soutient avec Centraide et puis avec le ministère de la Santé et des Affaires sociales, et donc la Ville aussi, à peu près à parts égales. Alors, ça, c'est une forme de soutien aussi à l'action communautaire. Il y en a d'autres.

On ne peut pas cependant penser réalistement à une augmentation financière de ce type d'aide vu d'une manière générale. C'est absolument exclu par la situation budgétaire de la Ville actuellement. Mais il n'est pas question non plus d'y mettre fin. Déjà, c'est une forme de réponse.

Et donc, ce dialogue-là existe. Ce qu'on fait, c'est qu'on y insère une dimension nouvelle, qui est celle de la famille, que tout le monde ou en tout cas beaucoup de gens semblent désireux d'insérer dans les dialogues qui ont cours.

Il y en a d'autres, il y en a en habitation, il y en a dans plein de domaines des dialogues qui ont cours. Ils doivent continuer.

2840 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous interromps. J'aimerais savoir est-ce qu'il en existe, avec les associations qui s'occupent de familles, des réseaux communautaires qui s'occupent précisément de familles. Vous avez un dialogue avec les gens de la culture. Vous avez des supports financiers pour les organismes qui s'occupent de la culture. Est-ce qu'il y a des choses équivalentes pour les familles?

M. PIERRE BÉLEC :

2850 Moi, j'ai l'impression que je reposerais la question à madame. Parce que moi, je ne suis pas capable d'y répondre.

2855 Il y a certainement des organismes au niveau d'arrondissement, mais ce n'est pas une règle générale. Bien, je les ai vus apparaître au moment de l'organisation de la Semaine québécoise des familles. Donc, il existe dans plusieurs arrondissements, peut-être sept, huit, peut-être dix, un lien qui fait que, ensemble avec l'arrondissement, ces regroupements contribuent à organiser la semaine québécoise des familles. Au-delà de ça, je ne saurais pas ce qui se passe. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne se passe rien là.

2860 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a un réseau qui est en dialogue avec la Ville ou seulement avec les arrondissements?

2865 **Mme KATIA MORIN :**

Moi, je dirais qu'au niveau du processus d'élaboration de la politique familiale, les organismes communautaires famille ont été très peu sollicités et ont très peu participé. C'est regrettable pour X raisons. Je pense que c'est des responsabilités partagées.

2870 **LA PRÉSIDENTE :**

Avec les arrondissements?

2875 **Mme KATIA MORIN :**

Entre les arrondissements, la Ville et aussi les organismes communautaires famille.

LA PRÉSIDENTE :

2880

Au niveau des chantiers...

M. PIERRE BÉLEC :

2885

Moi, j'ai siégé sur le chantier du Plateau Mont-Royal où il y avait une représentante d'organismes famille, et c'était pour un temps la seule.

Mme KATIA MORIN :

2890

Je ne dis pas qu'il n'y en a pas eu de collaboration. Je dis que moi, à mon sens à moi, ça n'implique que moi, mais moi je trouve qu'il n'y en a pas eu suffisamment. Et je ne reporte pas la responsabilité d'un côté plus que de l'autre. Mais c'est des choses qui me préoccupent et qui me questionnent.

2895

Tout comme la place des familles dans le processus aussi d'élaboration et dans l'appropriation qui va être faite de cette politique-là. Parce que quelque part, c'est aussi aux familles de les porter. Et une famille qui est heureuse dans sa ville, c'est la meilleure ambassadrice pour véhiculer la qualité de vie, les services, tout le bien-être qu'elle peut retrouver dans sa ville.

2900

Tout ça, ça me préoccupe et ça me questionne. Ça me questionne aussi au niveau de la responsabilité toujours partagée du milieu associatif versus la Ville. Parce que je pense qu'il y a des choses quand même qu'il faut qu'elles soient départagées, ne serait-ce qu'au niveau de l'évaluation qui va être faite de cette politique-là. Si les choses ne sont pas claires au départ, comment on va pouvoir évaluer aussi les choses? Mais peut-être que...

2905

M. PIERRE BÉLEC :

Là, j'aimerais intervenir sur cette question-là.

2910

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Bélec.

2915

M. PIERRE BÉLEC :

Ce soir, on n'a pas à être d'accord ou à ne pas être d'accord, mais je me sens tout à fait d'accord avec ce que vous dites là.

2920 **Mme KATIA MORIN :**

Oui, c'est un partage.

2925 **M. PIERRE BÉLEC :**

Mais sur la question du départage, je suis depuis 2002 responsable du chantier sur la démocratie. Dans ce chantier, il y a des gens qui... ça n'a rien à avoir avec les familles, là. Entendons-nous, c'est la formule dont on parle.

2930 Dans ce chantier, il y a d'abord des gens de la société civile et on se réunit tous les mois depuis 2002, sauf exception. Ensemble, on a produit la Charte montréalaise des droits et responsabilités, une Politique de consultation, de participation publique, un site Internet. Et je dois dire que la question du départage, évidemment ça peut se poser autrement dans d'autres contextes, mais la question du départage et responsabilité, ce n'est jamais vraiment posé
2935 comme: «Toi tu fais ça, moi je fais ça, mais ensemble on fait.» Et ça a donné, à mon avis, des résultats pas mal intéressants.

Il s'agit d'abord d'une oeuvre commune quand on parle d'un chantier. Et donc, il y a une façon d'être ensemble, une façon de vivre chacun ses leaderships, qui fait qu'on crée quelque
2940 chose. Peut-être que c'est une formule intéressante mais, pour moi, la question du départage n'est pas la première en ligne. C'est plus la question d'être là, d'être présent, d'être invité et de s'inviter qui est important.

2945 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

Il y a les tâches, ce que tu vas avoir à assumer.

2950 **Mme KATIA MORIN :**

Oui.

2955 **M. PIERRE BÉLEC :**

Par la suite, oui. C'est sûr que souvent, c'est la Ville qui va réaliser dans bien des cas.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Le partage entre...

2960 **M. PIERRE BÉLEC :**

Mais le projet est porté ensemble. La définition du projet, l'avenir du projet, ça, ça doit

être fait ensemble.

2965 **Mme KATIA MORIN :**

Parce que dans mon questionnement aussi c'était, quand on construit ensemble, on construit aussi sur des rapports égalitaires, selon moi, dans ma définition. Mais le problème c'est que déjà en termes de ressources, on n'est pas tout à fait à la même place. Le milieu
2970 communautaire, il fait avec vraiment, vraiment... ce n'est pas les mêmes réalités.

Ça fait que, déjà, je me questionne aussi par rapport à ça, d'où l'importance pas de trancher au couteau mais au moins de répartir les choses et puis d'être en mesure d'y voir plus
2975 clairement à ce niveau-là. En fait, pour moi, c'est important.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous aviez d'autres questions?

2980 **Mme KATIA MORIN :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2985

Ce serait possible de nous présenter par écrit vos préoccupations?

Mme KATIA MORIN :

2990

Certainement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2995

Mme KATIA MORIN :

Merci.

3000

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dominique.

M. JEAN DOMINIQUE :

3005

Juste un point. Quand on parle des chantiers, la structure chantier, ce n'est pas juste pour réaliser des activités partagées, c'est pour permettre à une clientèle concernée dans ces activités, dans les activités de la Ville, de permettre à la Ville d'assurer une prestation de services qui va répondre le plus possible à cette clientèle-là qui est assise avec elle au moment de l'identification et de la réalisation.

3010

Contrairement à l'absence d'un chantier, bien, là, tu as des professionnels, fonctionnaires très scolarisés, qui ont de très bonnes idées, qui opèrent et qui font les choses sainement en allant dans des colloques de professionnels, en échangeant avec des professionnels et, votre bien, ils vont l'avoir.

3015

Je le sais, moi-même je suis professionnel. Si vous me demandez des avis sur des affaires, j'ai mon point de vue. Ça fait que quand on me lâche lousse, bien, je fais ça à mon goût.

3020

Mais quand le client est là, c'est plus délicat. Ça fait que la formule chantier, c'est une opportunité de placer le client avec le professionnel et le décideur qui est le politicien. Donc, tout le monde ensemble, le politicien et le professionnel sont liés par une obligation de prestation de services qui va répondre mieux.

3025

Donc, dans cet esprit-là, les chantiers familles, c'est ça qu'ils visent, avec un élu qui est membre de son conseil d'arrondissement. Donc, quand il voit passer toutes sortes de demandes avec toute la variété que ça peut représenter, lui c'est le gardien de la famille. Le fonctionnaire, lui, qui est en lien avec sa famille ou les familles de son arrondissement, la famille est le gardien de ce que va faire le fonctionnaire. Et dans le doute, il parle à l'élu qui est décisionnel.

3030

Ce qui fait que c'est une des rares formules où le client est toujours là. Et quelle que soit l'évolution du besoin, il va y avoir de la place justement pour les adaptations requises.

3035

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que ce serait intéressant, si vous avez des réserves par rapport au genre de fonctionnement ou qu'est-ce qui devrait être à l'intérieur du chantier permanent pour vraiment représenter le milieu associatif qui s'occupe des familles, ce serait intéressant pour nous d'avoir vos réflexions.

3040

Mme KATIA MORIN :

Merci.

3045

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Gold.

3050 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Pour le bénéfice d'une compréhension uniforme de la terminologie utilisée dans le texte, j'aimerais avoir quelques clarifications des termes utilisés.

3055 D'abord, quelle est la définition du mot «banlieue» utilisé dans le plan? Est-ce que ça réfère à tout ce qui est hors de l'île de Montréal? C'est-à-dire, si on parle de départ vers la banlieue des jeunes familles, le terme s'appliquent à Longueuil et Laval, par exemple, mais pas aux extrémités de la ville comme Pointe-aux-Trembles ou Pierrefonds ou Roxboro. Est-ce que j'ai bien compris la définition?

3060

M. PIERRE BÉLEC :

Oui. D'abord, je dirais que la banlieue comme thème ou comme concept n'occupe pas vraiment de place à l'intérieur du document.

3065

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Mais le mot est utilisé.

3070 **M. PIERRE BÉLEC :**

Il est utilisé à deux ou trois reprises.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3075

Oui.

M. PIERRE BÉLEC :

3080 Oui. Dans le document, il a le sens de «à l'extérieur des limites de la ville».

Mme JUDY GOLD, commissaire :

D'accord.

3085

M. PIERRE BÉLEC :

Bien qu'on puisse considérer, comme vous le faites et à juste titre, qu'une autre

3090 définition pourrait s'appliquer, c'est-à-dire aux extrémités actuelles de la ville il y a un développement de type banlieue. Mais dans le texte, il est utilisé dans le sens des limites de la ville.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3095 D'accord. J'ai une autre clarification. Vous demandez, le plan mentionne un taux d'immigrants de 28 % à Montréal. Plus précisément, est-ce qu'on parle de Montréalais issus de l'immigration, c'est-à-dire les Montréalais nés à l'extérieur du pays? J'imagine que oui?

M. PIERRE BÉLEC :

3100 J'essaie de me rappeler. Je sais que ces chiffres-là varient beaucoup selon les personnes à qui on pose la question. C'est probablement la réponse, mais on pourrait la vérifier. Mais à 28 %, à mon avis, c'est ce que ça veut dire.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

3105 D'accord, merci. J'ai une dernière question. Au sujet des objectifs clairs énoncés dans le plan collectif, les cibles provisoires pour 2012 consistent à retenir 50 % des 31 500 sortants de groupe d'âge 25 à 44 ans pour améliorer le solde migratoire qui est négatif actuellement.

3110 Est-il possible de chiffrer le solde migratoire pour 2012 pour ce groupe d'âge en tenant compte de la cible de retenir 50 % des sortants, en tenant compte possiblement d'autres facteurs tels que l'effet potentiel d'une politique montréalaise de la famille sur les résidents des banlieues, les Montréalais-de-jour – par exemple – mais surtout en tenant compte de l'effet de l'augmentation prévue des niveaux d'immigration de 45 000 à 55 000 pour le Québec et peut-être plus d'ici 2012, dont une bonne proportion serait dans cette catégorie d'âge. Je ne sais pas si c'est faisable, c'est une question que je pose comme ça, le solde migratoire pour 2012.

M. PIERRE BÉLEC :

3120 C'est un essai intéressant à faire et on va s'y appliquer.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Dans le même domaine de l'exode, vous parliez tout à l'heure qu'il y avait 30 000 jeunes qui quittaient Montréal. Dans le document dont je me référais tout à l'heure, le document 3.2.2, le document déposé, on peut voir quels sont les arrondissements où les gens quittent et on peut constater finalement que les arrondissements de l'est de Montréal, il semble y avoir plus de mouvements négatifs que positifs. Est-ce que vous savez pourquoi? Et est-ce que vous avez aussi des données qui expliquent les départs?

3130

M. PIERRE BÉLEC :

3135 Ma première et la seule réponse que j'ai pu obtenir, c'est surtout une réponse sur le constat lui-même. Alors, j'ai effectivement posé la question à la personne qui a fait l'ensemble des extractions des données de Statistique Canada et j'ai une copie que je pourrai déposer.

3140 Effectivement, on a beaucoup de difficulté à vérifier qu'il y ait eu un exode. Il y a peut-être des phénomènes très localisés mais, dans l'ensemble, on n'arrive pas à voir ce que ça pourrait être dans l'est de Montréal par comparaison à ce qui se passe ailleurs.

3145 Ce qu'on constate, et j'ai des données ici à partir du recensement de 1966, à partir de 1966, on voit la baisse de la natalité se confirmer et on voit les gens prendre leurs aises dans des logements où autrefois il pouvait y avoir cinq, six personnes, et là il s'en retrouve deux ou trois.

3150 On voit aussi la construction nouvelle dans les endroits où il pouvait y avoir de la construction. Par exemple dans le cas de Montréal, à compter de 1992, il y a eu un boom de construction assez important dans l'est. On voit ça arriver dans Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles. On le voit dans quelques autres.

3155 Mais au total, on voit plutôt donc une chute après 1966 et un redressement, pour l'avoir regardé pas très longtemps parce que je l'ai eu cet après-midi, un redressement à compter du recensement de 1991 ou 1996, où on voit qu'un peu partout ou presque partout, sinon partout, il y a une augmentation de la population. Et c'est très rare qu'il y a une diminution locale de la population dans un arrondissement donné.

3160 Donc, ça, disons c'est la dernière décennie et demie. Mais c'est assez frappant de voir que dans des arrondissements qui comptent aujourd'hui 100 000 personnes, il y en a déjà eu 150 000, mais on parle de 1966.

LA PRÉSIDENTE :

3165 Mais on n'a pas pu identifier si c'est parce que c'est des personnes qui ont plus d'enfants qui vont ailleurs ou si c'est parce que c'est les questions environnementales qui défavorisent, par exemple, l'est de Montréal par rapport à l'ouest de l'île. Il n'y a pas d'explications qui peuvent aller plus loin que ça.

M. PIERRE BÉLEC :

3170 Non, parce qu'on ne voit pas de différence entre l'ouest de l'île et l'est de l'île. C'est cette hypothèse-là qu'on n'arrive pas à voir à travers les chiffres.

LA PRÉSIDENTE :

3175 Parce qu'on les voit dans ça ici, dans ce que vous nous avez déposé. Il y a des endroits où c'est négatif et il y a des endroits où c'est positif, quand c'est par arrondissement.

M. PIERRE BÉLEC :

3180 Entre les deux recensements, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3185 Entre les deux recensements.

M. PIERRE BÉLEC :

3190 Mais si on regarde sur une période plus longue, il n'y a pas d'évidence à cet effet-là. Peut-être qu'il y a eu un creux en 2001. Mais de toute façon, je vous dépose ça.

LA PRÉSIDENTE :

3195 Oui, s'il vous plaît. On regardera ça.

M. PIERRE BÉLEC :

3200 Ça demande, dans le fond, un examen plus approfondi.

LA PRÉSIDENTE :

3205 Merci. J'aimerais avoir un peu l'historique. Vous avez parlé un petit peu comment le plan d'action avait été construit. J'aimerais revenir peut-être à ce que les experts réunis ont décidé. Ils ont permis de clarifier un objectif pour la Ville en disant que, à long terme, il fallait attirer, garder, fidéliser les familles pour assurer un dynamisme à Montréal.

3210 Je pense que l'objectif est louable. Mais quand on s'est réunis, quand il y a eu, je ne sais pas si c'était un sommet, est-ce qu'on a regardé d'autres avenues pour dynamiser Montréal? C'est pour ça tout à l'heure je vous demandais: «Ça représente quoi par rapport à la population, les familles? Est-ce que c'est deux tiers? Est-ce que c'est un tiers? Est-ce que c'est 40 %?» Parce qu'il y a d'autres villes qui ont fait d'autres choix que de privilégier les familles.

 Alors, j'aimerais avoir un petit peu l'historique de qu'est-ce qui est arrivé, qu'est-ce qui a poussé la Ville finalement à prendre cette option-là, cette avenue-là, pour dynamiser son

3215 économie finalement. Parce qu'on veut avoir des gens pour élargir d'une certaine façon l'assiette fiscale.

M. PIERRE BÉLEC :

3220 Je pense qu'on peut plus déduire un certain nombre de considérants qui ont affecté des prises de position par différentes personnes en différents lieux. Mais on ne peut pas penser à une démarche stratégique qui aurait regardé l'ensemble des faits, qui aurait conclu à telle chose, qui aurait dit: «Je fais ça pour cette raison.» Ça, ça n'existe pas.

3225 Quand on commence la démarche de la politique familiale, on est devant un engagement de l'administration qui dit: «Nous autres, c'est important de faire de Montréal une ville où il y a des enfants.» Donc, c'est quelque chose qui a été vu comme ça.

3230 Et j'ai essayé de creuser le plus possible, pour ma compréhension personnelle, au moment où on m'a dit: «Occupe-toi de ça», quels étaient les motifs derrière. Mais au fond, c'est une prise de position qui relève, on dirait, de ce qu'on appelle en anglais le «gut feeling». C'est-à-dire, on est en train de perdre progressivement une partie d'une génération de jeunes. Est-ce qu'on laisse faire ça ou si on fait quelque chose? Et là, la réponse, c'est: «On fait quelque chose.»

3235 Ça me paraît grossièrement résumé, mais bon, au-delà de ça, il y a un certain nombre de rationalisations qui peuvent être présentées. Mais au fond, il me semble que la plus pertinente, c'est celle qui considère la communauté comme un écosystème et qui dit: «S'il se renouvelle, il est en santé. S'il ne se renouvelle pas, il a des problèmes.» C'est quelque chose d'aussi intrinsèque que ça, me semble-t-il, comme réflexion.

3240 On peut ajouter aussi que, dans le cadre des réflexions sur le positionnement stratégique international de Montréal, il y a, parce qu'on est un petit marché, l'idée de viser non pas sur la production de masse qu'on va écouler à travers un marché qui serait le nôtre, en électroménagers ou je ne sais pas dans quoi, mais de viser sur la haute technologie et des créneaux très fins qui relèvent d'une civilisation ou d'une économie du savoir. Et ces créneaux-là se sont imposés à
3245 Montréal avec le temps : la biotechnologie, l'aéronautique.

3250 Montréal est une ville où il y a quatre universités, ce qui est beaucoup pour une petite ville. Quand on va à Longueuil, on pourrait penser même qu'il y en a cinq avec l'Université de Sherbrooke qui se pointe le nez à Longueuil. Donc, c'est beaucoup pour une ville de notre taille démographique.

Mais si on veut donc une ville qui est axée sur le création, qui pense tirer son épingle du jeu dans la globalisation par la création, par l'innovation, par le fait de mettre au monde des produits, des idées, des concepts qui vont être exportés à travers le monde, ça veut dire qu'il

3255 faut miser sur une population qui est capable de créer, attribut qu'on concède généralement plus aux jeunes. Donc, on se dit: «Bon, on devrait avoir des familles et on devrait élever des jeunes à Montréal dans un contexte pluriculturel, dans un contexte de challenge, que leur offre déjà la Ville.»

3260 Alors, il semble y avoir un «fit» entre les familles et puis ce que Montréal pense qu'elle doit faire pour assurer son avenir dans le monde. Est-ce une réponse?

M. WEBER LAURENT, commissaire :

3265 Ça aurait pu ne pas être aussi des familles? Ça aurait pu être...

M. PIERRE BÉLEC :

3270 Oui. Par contre, il y a une relation qui n'est pas déterminante entre famille et chiffre absolu de population, mais il y a un rapport quand même entre les familles et leurs enfants et puis le maintien ou l'augmentation d'une population.

3275 Je pensais que vous faisiez allusion tout à l'heure au fait qu'il y a eu un séminaire qui a été réuni par la Ville, en dehors de la démarche de la politique familiale, pour réfléchir sur la démographie montréalaise.

3280 Et les conclusions, bien qu'il y ait eu discussion autour de la possibilité qu'on fasse la plus large place à Montréal aux célibataires et qu'on fasse comme dans d'autres villes qui semblent s'être développées autour des célibataires, qui sont des gens actifs qui créent, etc., il reste que l'ensemble des démographes et des personnes qui étaient autour de la table, les sociologues et autres, ils disaient: «Quand une ville est le centre d'un pays ou d'un groupe vraiment distinct ou d'une société distincte comme le Québec, quand donc on regarde une ville qui est, au fond, la capitale, on ne peut pas se permettre une diminution.»

3285 Parce que ce qu'on constate à travers le monde, c'est qu'il y a des villes qui ont ajusté leur taille à une nouvelle situation, des villes allemandes par exemple, mais qui n'étaient pas Berlin ni Bonn, mais des villes qui ont décidé que leur avenir se situait peut-être aux deux tiers ou à la moitié de la population qu'il y avait déjà eue et qui s'adapterait à ça, que leur base industrielle s'adapterait à ça, ils l'ont fait, mais avec le considérant très, très important que ces villes n'étaient jamais la capitale du pays.

3290 Alors, la conclusion, c'est que si on veut assurer l'avenir économique de Montréal, il faut que sa population ne baisse pas et que, idéalement, elle continue d'augmenter un peu plus qu'au rythme actuel.

3295

LA PRÉSIDENTE :

Merci. C'est intéressant.

3300 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

La réalisation de la politique, finalement, je ne sais pas, c'est un objectif qui ne se base pas sur le statu quo comme tel. Donc, il y a espoir d'évolution, il y a espoir d'application, outre les chantiers qu'on a parlé, mais il y a espoir vraiment que ça se concrétise...

3305

M. PIERRE BÉLEC :

Oui.

3310 **M. WEBER LAURENT, commissaire :**

... d'ici dix ou douze ans, qu'on voit la population...

M. PIERRE BÉLEC :

3315

Que ça bouge un peu, en effet.

M. WEBER LAURENT, commissaire :

3320

... s'augmenter.

M. PIERRE BÉLEC :

Et particulièrement dans le créneau des jeunes.

3325

M. WEBER LAURENT, commissaire :

Oui.

3330 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'aurais un dernier point à aborder. Ce sont les communications. Vous parlez de mettre en place une stratégie de marketing résidentiel à plusieurs volets qui va cibler les jeunes familles urbaines. Ça, c'est dans le plan collectif. J'aimerais si vous pouviez élaborer sur ça parce que, ailleurs, vous dites que ce que vous prévoyez, c'est un label.

3335

Alors, entre une stratégie de communication et un plan d'action et un label, il y a

vraiment un fossé assez profond. Qu'est-ce que vous entendez faire pour votre stratégie de marketing résidentiel.

3340

M. PIERRE BÉLEC :

En ce qui concerne la stratégie de marketing, je vais commencer par ça, puisque c'est votre question, en commençant par la stratégie de marketing résidentiel, il s'agit cette fois-là d'un outil qui se situe dans un contexte de concurrence pour le marché des jeunes familles. Et c'est à ce titre que les responsables ne veulent pas en parler, en ce sens qu'il s'agit de quelque chose qu'on veut faire, qui n'est pas encore précis. Je ne pourrais pas non plus épiloguer dessus parce qu'on en est qu'au début.

3345

Ce qui a été fait, c'est qu'il y a eu une enquête, un sondage de marketing sur les préférences des gens en habitation et le service a l'intention de l'utiliser pour préparer une démarche. Ça, c'est la partie négative de ma réponse.

3350

Par contre, depuis qu'on s'est parlé, puisqu'on se fréquente depuis deux semaines, il y a eu du nouveau. Je vous avouerais candidement que quand on a écrit la partie communication, on était bien embarrassés, parce qu'on se disait: «On va se trouver en compétition avec tous les besoins de communication de la Ville sur toutes sortes de sujets.»

3355

Et finalement, quand on regarde les moyens que la Ville a pour faire des communications, la dernière grande campagne corporative sur l'image de Montréal date de cinq ans peut-être, six ans, même plus que ça, probablement sept-huit ans. Et c'est la dernière fois qu'il y a eu un budget qui permettait de faire ce qu'on appelle «une campagne de communication». Il n'y en a jamais eu depuis parce qu'il n'y avait pas d'argent pour le faire.

3360

Depuis donc notre rencontre, il y a eu un certain nombre de rencontres internes. Et je dirais, ce n'est pas dû à nous, en tout cas c'est arrivé comme ça, mais il y a eu comme un éveil à la Direction des communications en relation avec ce projet. Et là, il y a une volonté d'aller beaucoup plus loin en termes de communication. Donc, on devrait assister à plus que ce qu'on aurait pu penser.

3365

Parce que votre lecture de ce qui est écrit est tout à fait exacte, c'est-à-dire on va faire notre possible et la grosse affaire ça va être un label. Et c'est ça que ça voulait dire, c'est-à-dire pas grand-chose. Bien, peut-être le label, oui, mais le restant, pas grand-chose.

3370

Mais là ce qu'on entend, c'est que... comment dire... une organisation comme la nôtre, ce n'est pas une organisation, c'est beaucoup d'organisations ensemble qui de temps en temps travaillent ensemble. Alors, là, il y a un goût pour travailler ensemble là-dessus et apparemment il pourrait se passer quelque chose.

3375

3380 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, je vous pose la question parce que si on regarde des plans d'action ou des politiques d'autres villes, des plans d'action de Verdun, entre autres, ils ont un volet dans les... vous, vous avez cinq thèmes. Eux, parmi leurs thèmes, il y en a un qui est la sensibilisation.
3385 Donc, ils attachent beaucoup d'importance finalement à faire la promotion des services qu'ils peuvent offrir.

Si on regarde sur Internet *Habiter Montréal*, je pense que c'est assez impressionnant tous les projets, les programmes de financement qui sont offerts.

3390

En tout cas, je suis contente d'entendre dire que vous allez poursuivre la réflexion et faire des choses de plus qu'un label. Parce que si on regarde ce qui est offert, je me disais: «Mon Dieu, on veut le garder secret.» Parce qu'il y a quand même beaucoup de choses. Puis si, nous, on travaille pour essayer de trouver des solutions pour attirer les familles ou pour les garder ici... moi,
3395 maintenant, j'ai pris connaissance de tous les programmes parce qu'on travaille sur la politique, mais je ne pense pas que les gens dans les familles à un moment donné vont dire: «Tiens, je vais aller voir qu'est-ce qu'il y a sur la Ville de Montréal.»

Parce que trouver le site *Habiter Montréal*, ce n'est pas évident non plus. Il y a beaucoup de choses qui se fait à la Ville, mais votre site est un petit peu comme le site d'Air Canada, il faut savoir naviguer pour trouver ce qu'on veut. Donc, c'est peut-être un constat que je vous fais. Pour vous, c'est facile parce que vous nagez dans ça depuis longtemps.

3400

Mais il y a quand même beaucoup de services qui sont offerts et on fait beaucoup de publicité pour attirer les gens, les touristes, mais je pense qu'il y a quand même du chemin à faire pour convaincre les familles que c'est intéressant de vivre à Montréal.

3405

Alors, on va terminer sur ça. Je vous remercie tous de votre collaboration. Je remercie l'équipe aussi soutien, le son, madame Maisonneuve qui patiemment prend en note tout ce qu'on dit.

3410

Alors, l'assemblée est terminée. On va continuer demain à 19 h, dans cette même salle, pour le premier atelier qui porte sur l'habitation. Alors, on espère vous y retrouver en grand nombre. Merci. Bonsoir.

3415

3420

3425

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3430

Et, j'ai signé :

3435

LISE MAISONNEUVE, s.o.